

Ecole Artisanale St Joseph
Frères des Ecoles Chrétiennes
NYONDO
par KISENYI. (Ruanda.)

Nyundo, le 16 - 10 - 57

Réponse

N° 2913 / T.P. 2-05

Handwritten signature in red ink



*m. 4032/TP 2/05
22/10/57*

jointe
→

Monsieur l' Administrateur,

En réponse à votre lettre du 7/10/57 , j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il nous est impossible d'accepter la commande des meubles pour le centre expérimental de Rwerere à cause des commandes nombreuses déjà reçues

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération tres distinguée.

pr. le Fr. Directeur,

Handwritten signature in blue ink

A Monsieur l'administrateur territorial
Chef du territoire de
RUHENGARI.

Comme d'une part nous disposons d'une quantité de meubles en bois de bonne qualité et encore en bon état et que d'autre part le budget ne pourrait supporter un renouvellement généralisé de tous les mobiliers, il conviendra de remplacer progressivement le mobilier existant. Je vous invite à adopter l'ordre de priorité ci-après :

- 1°) les besoins nouveaux seront satisfaits uniquement avec du mobilier métallique.
- 2°) déclassement du mobilier vétuste et remplacement par du mobilier métallique en s'efforçant de constituer des ensembles dans un même local.
- 3°) renouvellement de l'équipement existant en commençant par les classeurs (Type C.M.) et ensuite par les bureaux (Type B.M.).

Le programme-type d'équipement figurant en annexe donne par catégorie de fonctions la dotation organique maximum.

Aux meubles du type standard peuvent venir s'ajouter des mobiliers spéciaux qui doivent satisfaire des besoins particuliers. Ces dérogations aux standards doivent rester très limitées. C'est pourquoi je vous invite à désigner soit le service des T.P. soit le Secrétariat Provincial pour viser tous les bons de commande de mobilier métallique afin de s'assurer que les meubles commandés sont conformes aux standards ou que les dérogations sont justifiées.

Les réquisitions de mobilier métallique du type standard seront centralisées par le Service Provincial des T.P. qui procédera à leur achat à charge des crédits des services intéressés conformément aux règles énoncées par le " précis " diffusé sous no. 34/3000 du 18.3.1953.

*

*

*

J'attire enfin votre attention sur les avantages que présente la méthode du classement suspendu .

Ces avantages sont :

- 1) la possibilité de concentrer sur un faible espace un grand nombre de dossiers qui reste à portée de mains de l'utilisateur.

Un classeur à 4 tiroirs offre pour une superficie occupée de 1/2 m², 2 m courant de surface de classement.

- 2) tous les dossiers sont à l'abri de la poussière.
- 3) tous les dossiers sont placés dans une pochette répertoriée par l'indication sur un voyant de l'objet du dossier. Chaque dossier retourne donc

.../...

ainsi obligatoirement à la place choisie.

- 4) la fermeture automatique des tiroirs met les dossiers à l'abri de toute indiscretion.

Ce système de classement ne s'indique cependant que pour les dossiers auxquels il est recouru de façon courante et qui doivent donc se trouver à la portée immédiate et permanente du personnel. Les autres documents doivent être conservés en utilisant des rayonnages des types R.B.1 et R.B.2.

* * *

En ce qui concerne la conservation des archives, j'attire votre attention sur l'opportunité de grouper ces documents dans un même local. Les éléments R.B.1 et R.B.2 permettent une occupation maximum de la surface disponible en les disposant contre les parois et en constituant au centre du local une double rangée d'éléments accolés dos à dos.

* * *

Je vous serais obligé de faire parvenir un exemplaire de la présente à Messieurs les Commissaires de District et Chefs de Territoire de votre circonscription ainsi qu'aux chefs de services provinciaux en y comprenant les services qui relèvent du Gouvernement Général.

La présente instruction abroge celles contenues dans ma lettre no. 312/4351/B.C. du 23.2.1950.

LE GOUVERNEUR GENERAL



PROGRAMME-TYPE D'EQUIPEMENT DE BUREAU SUIVANT LES CATEGORIES DE
FONCTION

1) Echelon de commandement supérieur (325.000 et +)

Les fonctionnaires intéressés peuvent aménager leur bureau suivant leur convenance.

A titre indicatif ce mobilier pourrait comprendre :

- 1 bureau type B.M.₁
- 1 bibliothèque type B₁ ou 1 A₁ et 2 E₃
- 1 table " T₁
- 1 siège de travail type S₂
- 4 fauteuils de visiteur type F₁
- 1 panier à papier type P.P₁
- 1 bac à courrier " B.C₁

2) Echelon s/directeur, Commissaire de District/^{Assistant}et Administrateur de Territoire.

- 1 bureau type B.M₁
- 1 bibliothèque type B₂ ou B₃
- 1 armoire " A₁
- 1 table " T₁
- 1 siège de travail type S₂
- 2 fauteuils de visiteur type F₁
- 2 chaises " C₁
- 1 panier à papier " P.P₁
- 1 bac à courrier " B.C₁

3) Echelon Chef de bureau et Administrateur Territorial Assistant Principal.

- 1 bureau type B.M₂
- 1 ou 2 Armoires type A₁
- 1 table " T₂
- 1 siège de travail " S₂
- 2 chaises " C₂
- 1 panier à papier " P.P₁
- 3 bacs à courrier B.C₂
- éventuellement 1 table dactylo type B.D₁

4) Echelon S/Chef de bureau et Administrateur Territorial Assistant.

1 bureau type B.M₂
1 armoire " A₁
1 table " T₃
1 siège de travail type S₂
1 chaise " C₂
1 panier à papier " P.P₁
3 bacs à courrier " B.C₂
éventuellement 1 table dactylo type B.D₁

5) Echelon 4ème catégorie .

1 bureau type B.M₃
1 table " T₃
1 armoire " A₁
1 siège de travail type S₂
1 panier à papier " P.P₁
3 bacs à courrier " B.C₂

6) Personnel auxiliaire -

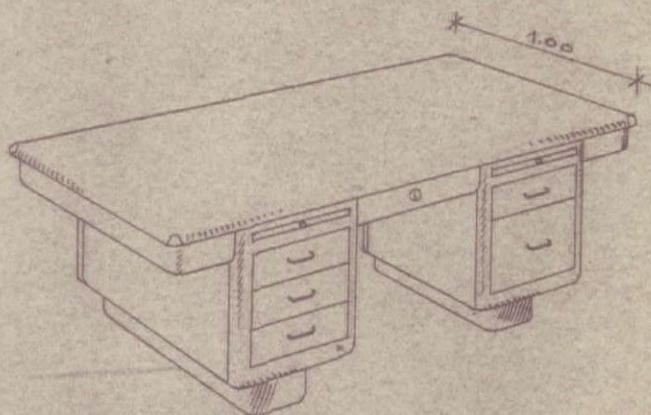
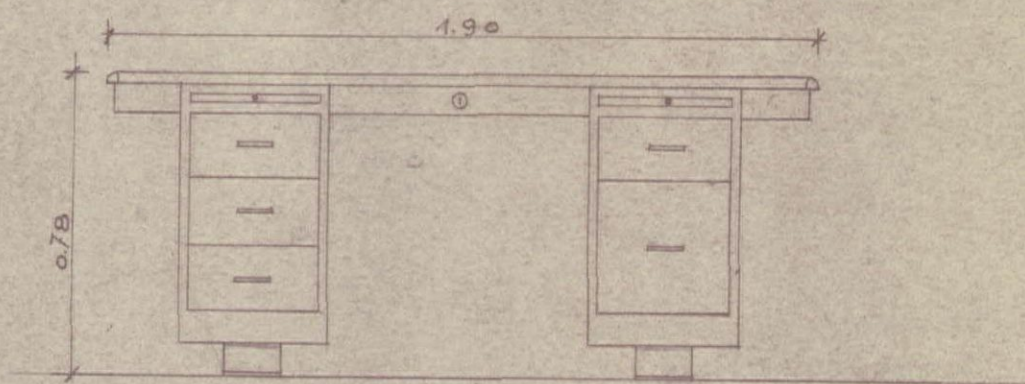
1 bureau dactylo type B.D₁ ou table type T₃ ou T₄
1 siège de travail type S₃
1 bac à courrier " B.C₂
1 panier à papier " PP₁

Ce mobilier peut être complété par :

- 1°) des classeurs (type CM) à déterminer suivant l'importance des dossiers à classer.
- 2°) des étagères type R.B₁ ou R.B₂ pour le classement des archives.
- 3°) un porte-manteau type P.T₁ par local.
- 4°) des meubles d'usage particulier tel que
 - armoires à plan (type A.P.)
 - fichier (type C.F.) ou Kardex
 - supports muraux (type S.M.)

CONGO BELGE
1^{ere} DIRECTION
DE LA 6^{eme} DIRECTION GENERALE

CATALOGUE TYPE
DES MEUBLES METALLIQUES
DE BUREAU
N° 0.1.0 3.00



BUREAU MINISTRE GRAND MODELE :

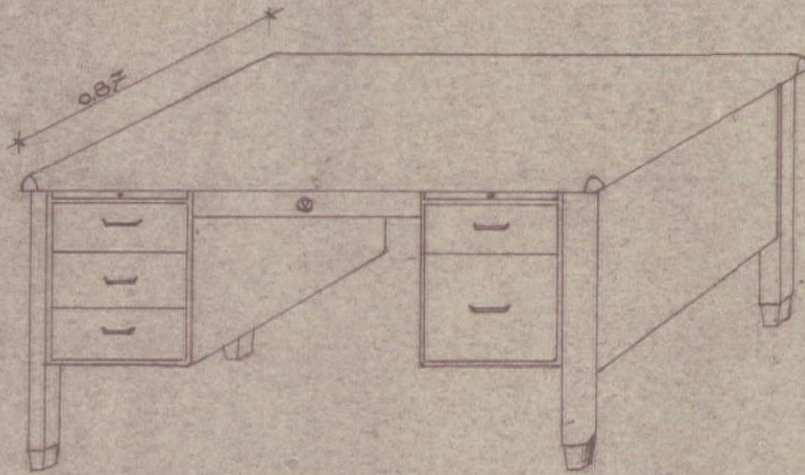
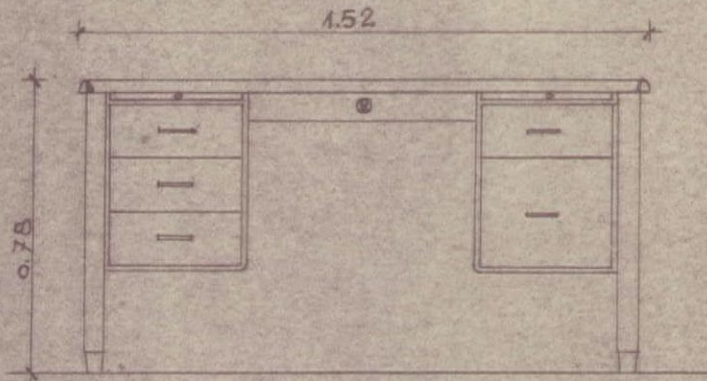
Comportant 4 tiroirs simples, un tiroir classeur avec cadre pour le classement suspendu par pochettes à tringles du type "Folio", et un tiroir central avec serrure de sûreté du genre "Yale".

Tous les tiroirs sont pourvus d'une fermeture générale et automatique actionnée par le tiroir central.

Des encoches sont ménagées tous les 2 cm. dans les côtés des tiroirs simples afin de permettre le placement de compresseurs de fiches (ou séparateurs), ceux-ci sont compris dans la fourniture à raison de 2 par tiroir.

Le tiroir central est pourvu d'un ravier intérieur fixe. Le bureau comporte également deux allonges placées de part et d'autre du tiroir central.

La tablette et les deux allonges sont recouvertes d'un linoléum fin, collé, et serti par une baguette de bronze.



BUREAU MINISTRE:

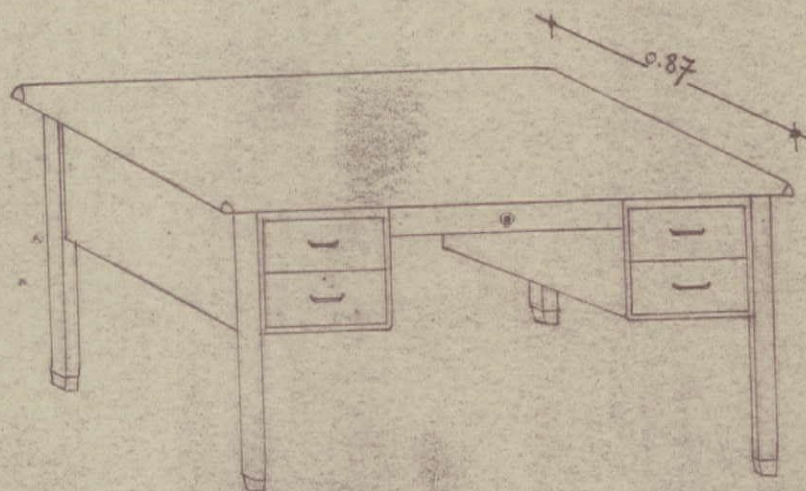
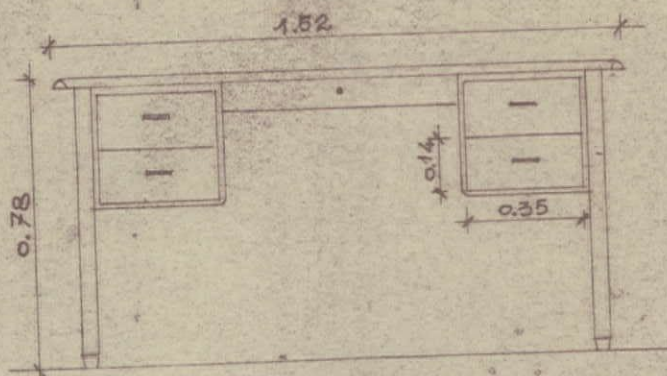
Comportant 4 tiroirs simples, un tiroir classeur avec cadre pour la classement suspendu par pochettes à tringles du type "Folio", et un tiroir central avec serrure de sûreté du genre "Yale".

Tous les tiroirs sont pourvus d'une fermeture générale et automatique actionnée par le tiroir central.

Des encoches sont ménagées tous les 2 cm. dans les côtés des tiroirs simples afin de permettre le placement de compresseurs de fiches (ou séparateurs), ceux-ci sont compris dans la fourniture à raison de 2 par tiroir.

Le tiroir central est pourvu d'un ravier intérieur fixe. Le bureau comporte également deux allonges placées de part et d'autre du tiroir central.

La tablette et les deux allonges sont recouvertes d'un linoléum fin, collé, et serti par une baguette de bronze.-



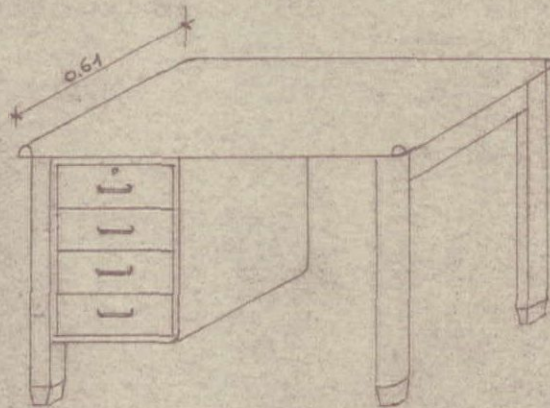
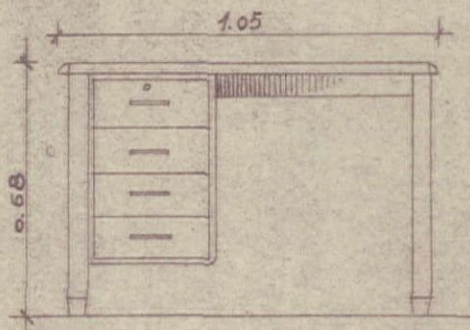
BUREAU MINISTRE :

Comportant 4 tiroirs simples et un tiroir central avec serrure de sûreté du genre "Yale".

Tous les tiroirs sont pourvus d'une fermeture générale et automatique actionnée par le tiroir central.

Des encoches sont ménagées tous les 2 cm. dans les côtés des tiroirs simples afin de permettre le placement de compresseurs de fiches (ou séparateurs); ceux-ci sont compris dans la fourniture à raison de 2 par tiroir.

Le tiroir central est pourvu d'un ravier intérieur fixe.
La tablette est recouverte d'un linoléum fin, collé, et serti par une baguette de bronze.



BUREAU - DACTYLO :

Comportant 4 tiroirs de 25 cm. de largeur et 40 cm. minimum de profondeur.

Le premier tiroir est pourvu d'une serrure de sûreté du genre "Yale".

La tablette est recouverte de linoléum fin, collé et serti par une baguette de bronze.-

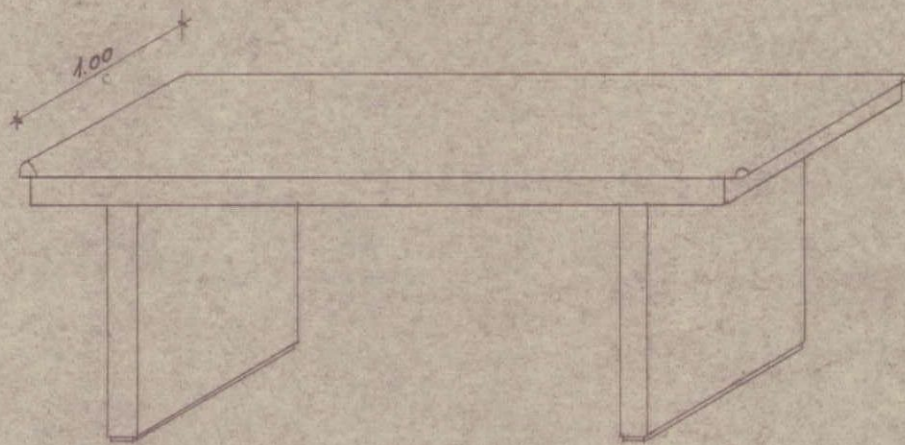
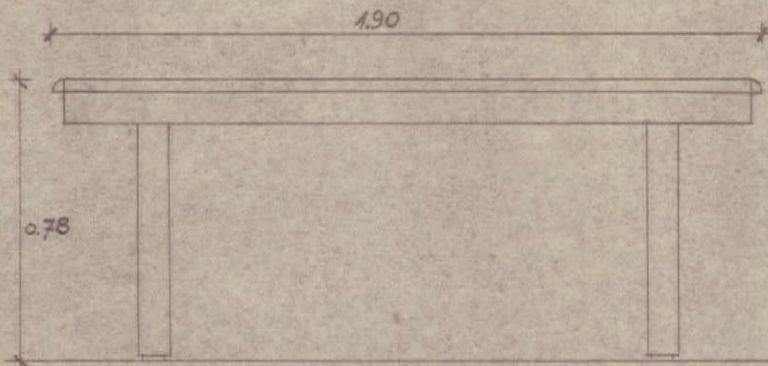


TABLE ASSORTIE AU BUREAU B.M.1

La tablette est recouverte de linoléum fin,
collé et serti par une baguette de bronze.

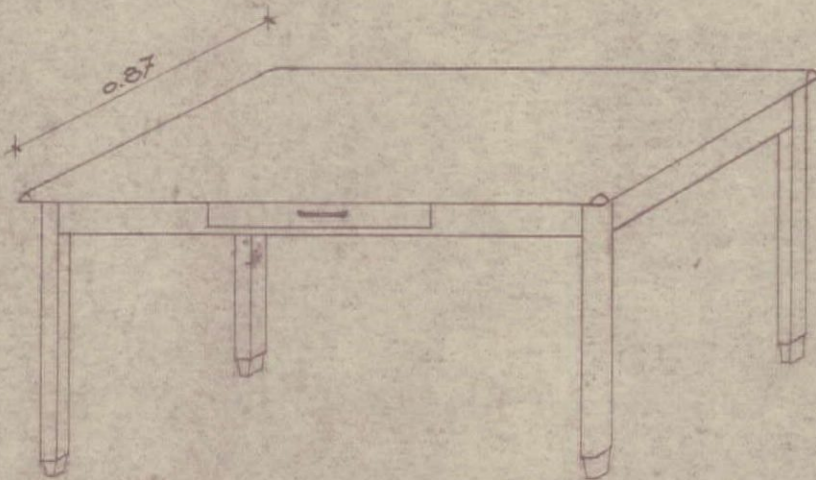
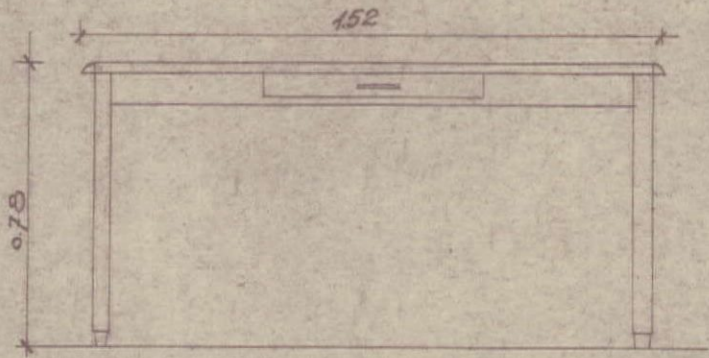
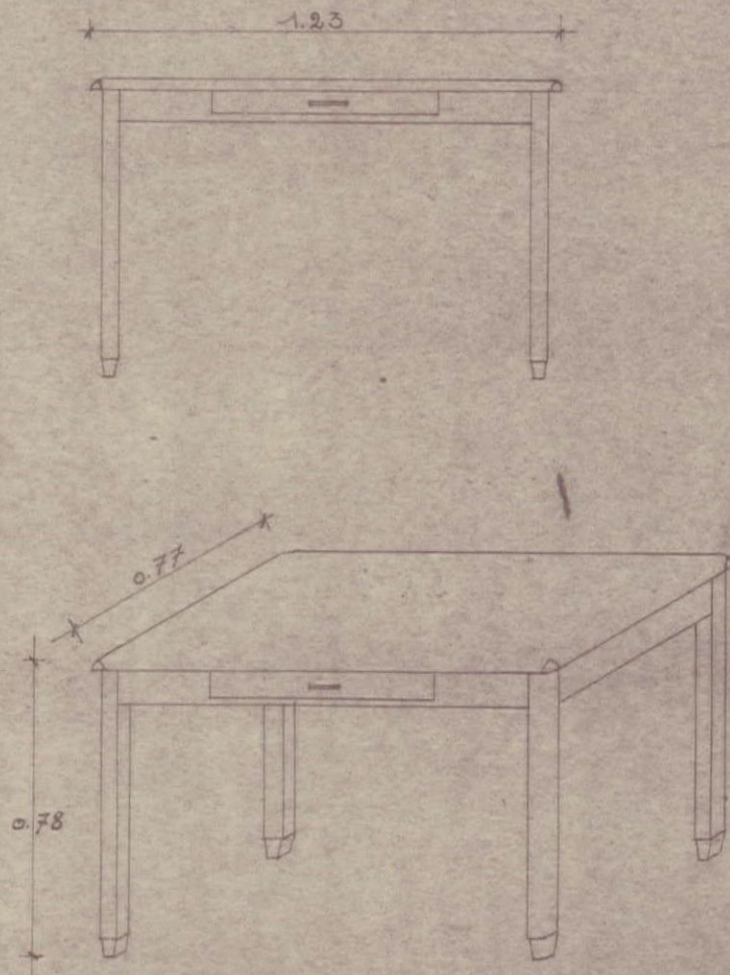


TABLE :

Comportant un tiroir central avec poignée.

La tablette est recouverte de linoléum fin, collé et serti par une baguette de bronze.-



T A B L E :

Comportant un tiroir central avec poignée.

La tablette est recouverte de linoléum fin, collé et serti par une baguette de bronze.

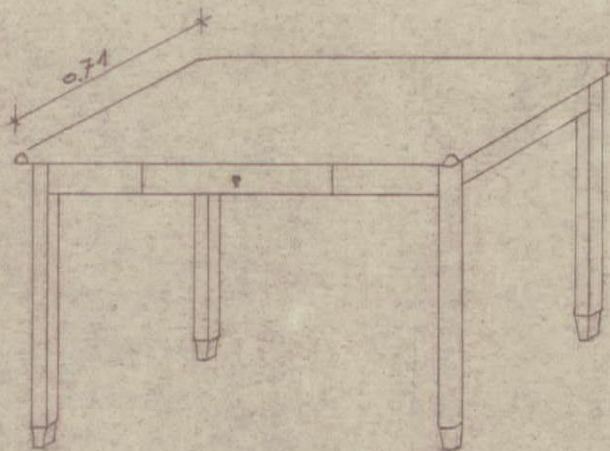
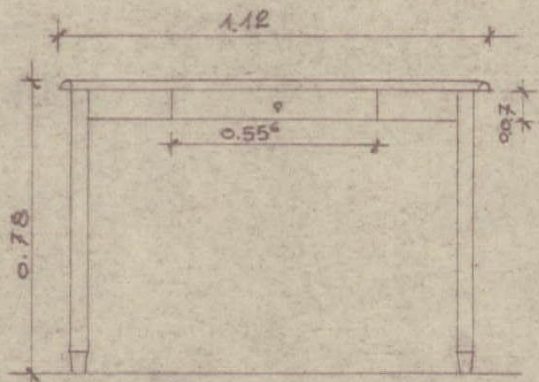


TABLE - BUREAU :

Comportant un tiroir central muni d'une serrure de sûreté du genre "Yale" et pourvu d'un ravier intérieur fixe.

La tablette est recouverte de linoléum fin, collé et serti par une baguette de bronze.

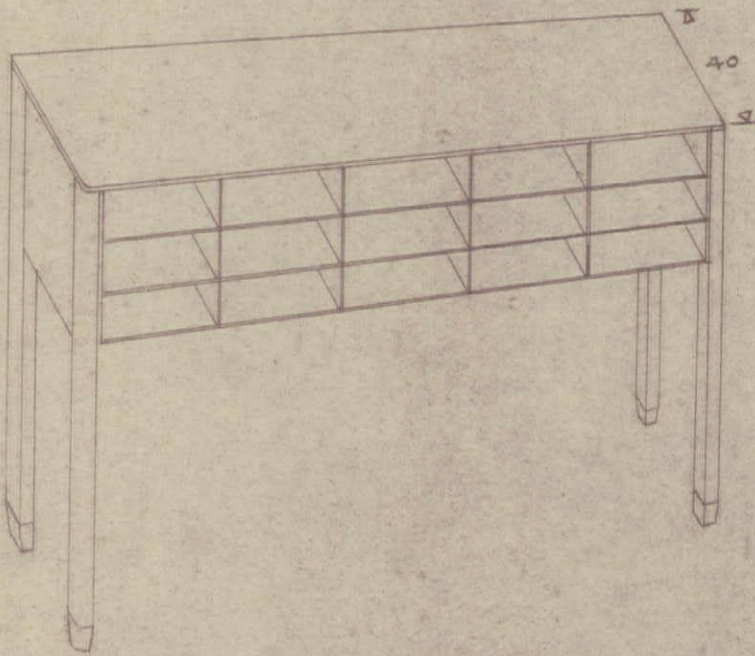
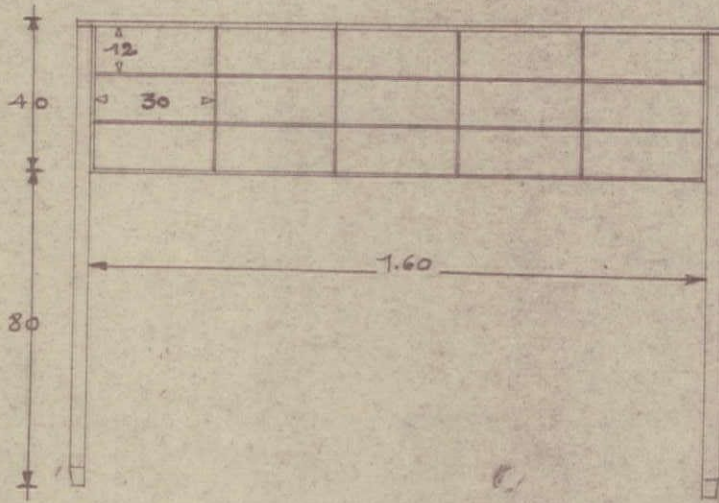


TABLE DE TRIAGE :

Rayonnage monté sur 4 pieds, et comportant 15 casiers de 30 cm. x 12 cm. de H. x 40 cm. de prof.

Ce meuble doit pouvoir éventuellement être glissé au dessus d'un bureau du type B.M.2 ou B.M.3 ou d'une table du type T.2.

Les pieds sont assortis à ceux des bureaux et tables.

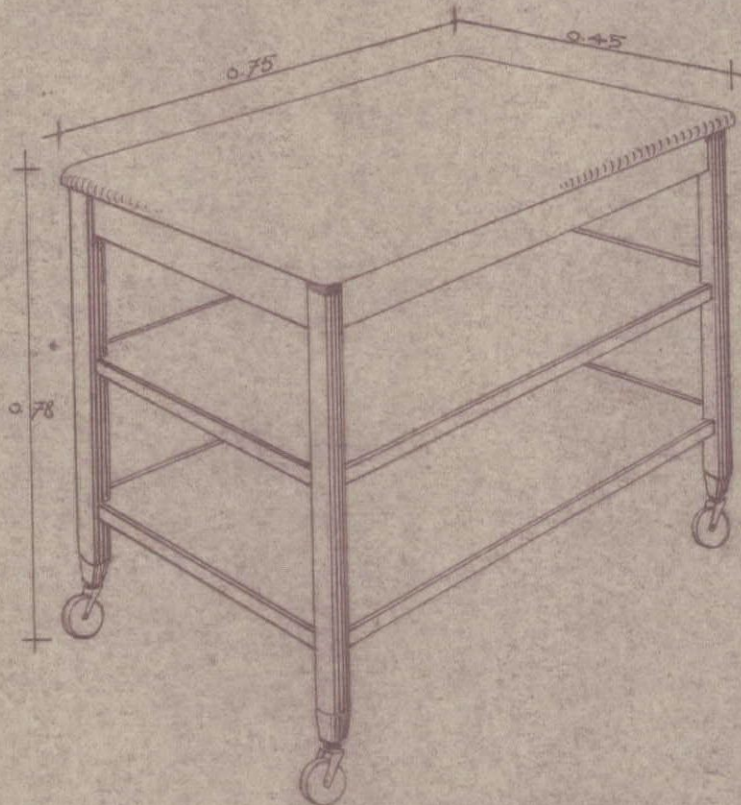


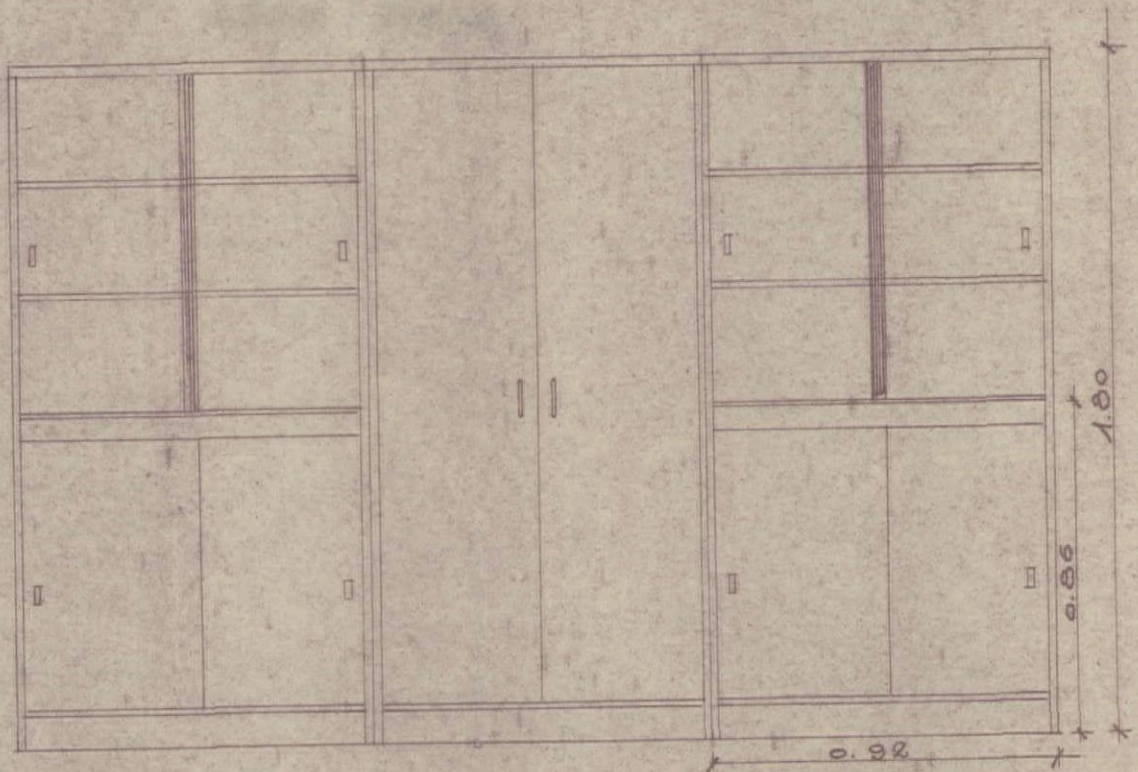
TABLE - SERVANTE :

sur roulettes à bandage de caoutchouc avec les 2 axes montés sur billes.

Diamètre minimum de la roue 50 mm.

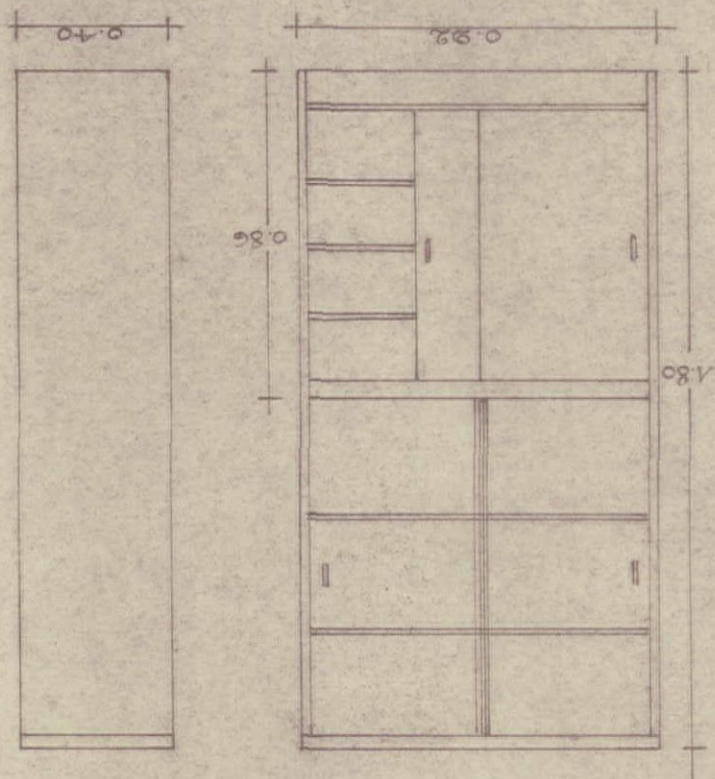
La tablette supérieure est recouverte de linoléum fin, collé et serti par une baguette de bronze.

Les 2 tablettes intermédiaires sont en tôles émaillées.
Les pieds sont assortis à ceux des bureaux et tables.



BIBLIOTHEQUE A 3 CORPS :

Composée de deux bibliothèques du type B.2. aux extérieurs,
et d'une armoire du type A.1 au centre, les 3 meubles
sont accolés l'un à l'autre sans fixation.



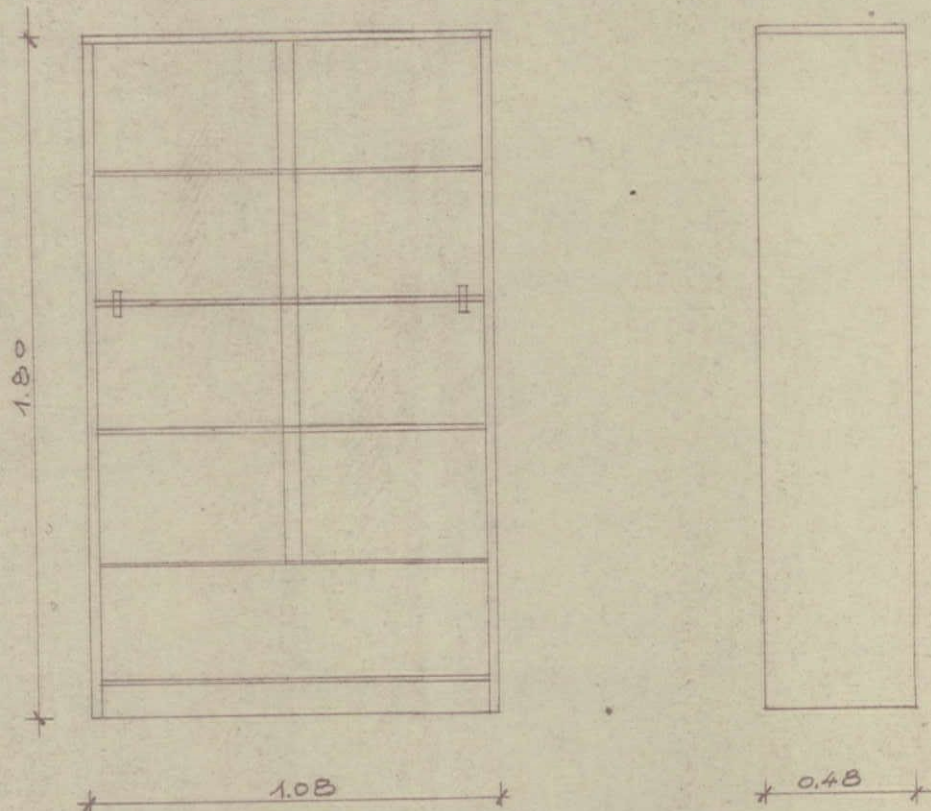
BIBLIOTHÈQUE MIXTE

Corps inférieur : à deux portes pleines coulissantes sur galets à billes (poignées à ouvertures). Intérieur divisé verticalement par une séparation pleine dans l'axe du meuble, 3 tablettes mobiles dans chaque section.

Corps supérieur : à deux glaces 8 mm. B.G.F. avec ouvertures meulées, coulissantes sur rails et galets à billes, 2 tablettes mobiles intérieures réglables de 50 en 50 mm.

La plinthe de face est recouverte d'un linoléum collé du même ton que celui des dessus de bureau, et garanti au sol par une baguette de tôle reprofilée sur la face d'une hauteur d'un centimètre.

Les glaces et portes viennent battre dans des battées garnies de feutre noir.



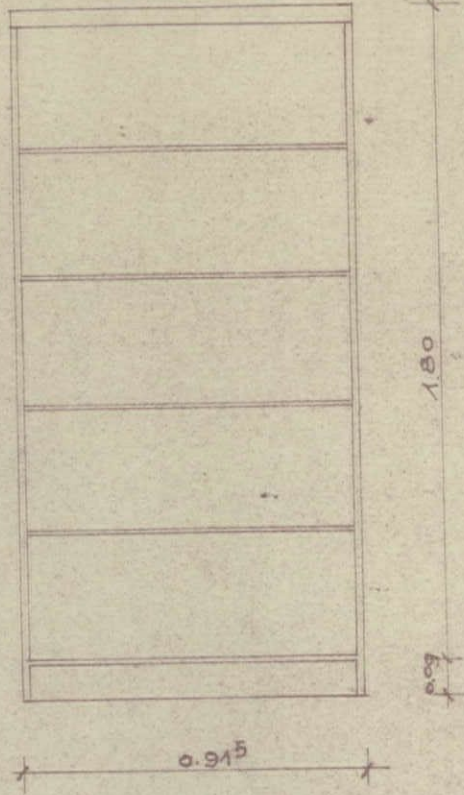
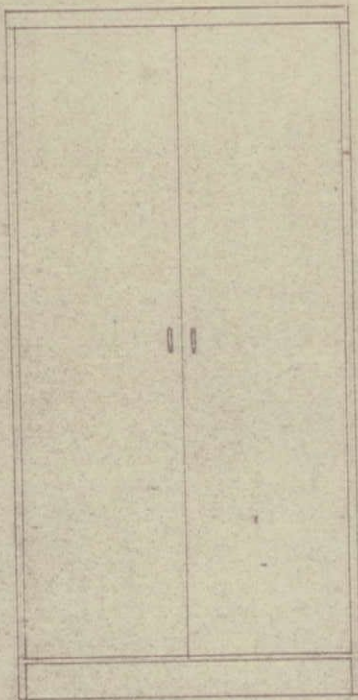
BIBLIOTHEQUE VITREE

Composée de 2 grandes glaces de 8 mm. B.R.P. avec cuvettes meulées, coulissantes sur rails et galets à billes, 3 tablettes mobiles intérieures réglables de 50 en 50 mm.

La partie inférieure est fermée et sans usage.

La plinthe de face est recouverte d'un linoléum collé du même ton que celui des dessus de bureau, et garanti au sol par une baguette de tôle reprofilée sur la face d'une hauteur d'un centimètre.

Les glaces viennent battre dans des battées garnies de feutre noir.

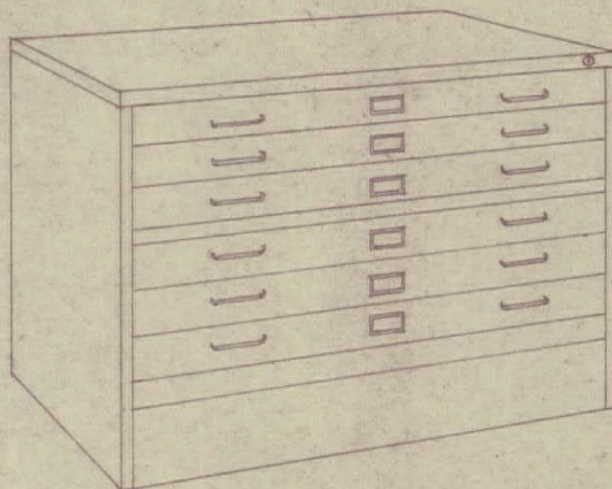
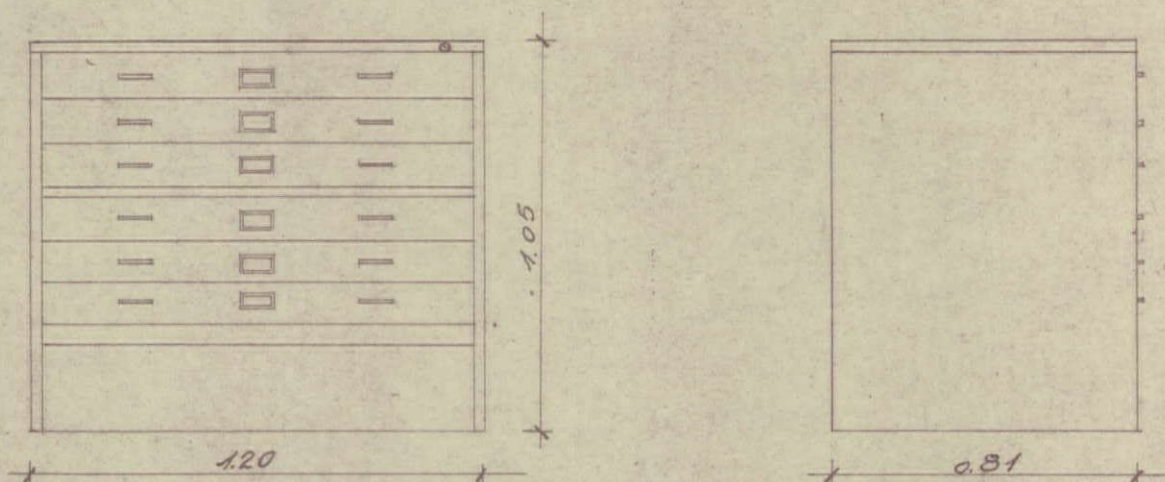


0.48

ARMOIRE :

A 2 portes renforcées intérieurement, pendues sur paumelles et garnies de 2 poignées dont celle de droite est munie d'une serrure de sûreté paracentrique encastrée dans le barillet de la poignée, l'intérieur comporte 4 tablettes mobiles ajustables sur crémaillère de 50 en 50 mm.

La plinthe de face est recouverte d'un linoléum collé du même ton que celui des dessus de bureau, et garanti au sol par une baguette de tôle reprofilée sur la face d'une hauteur d'un centimètre.

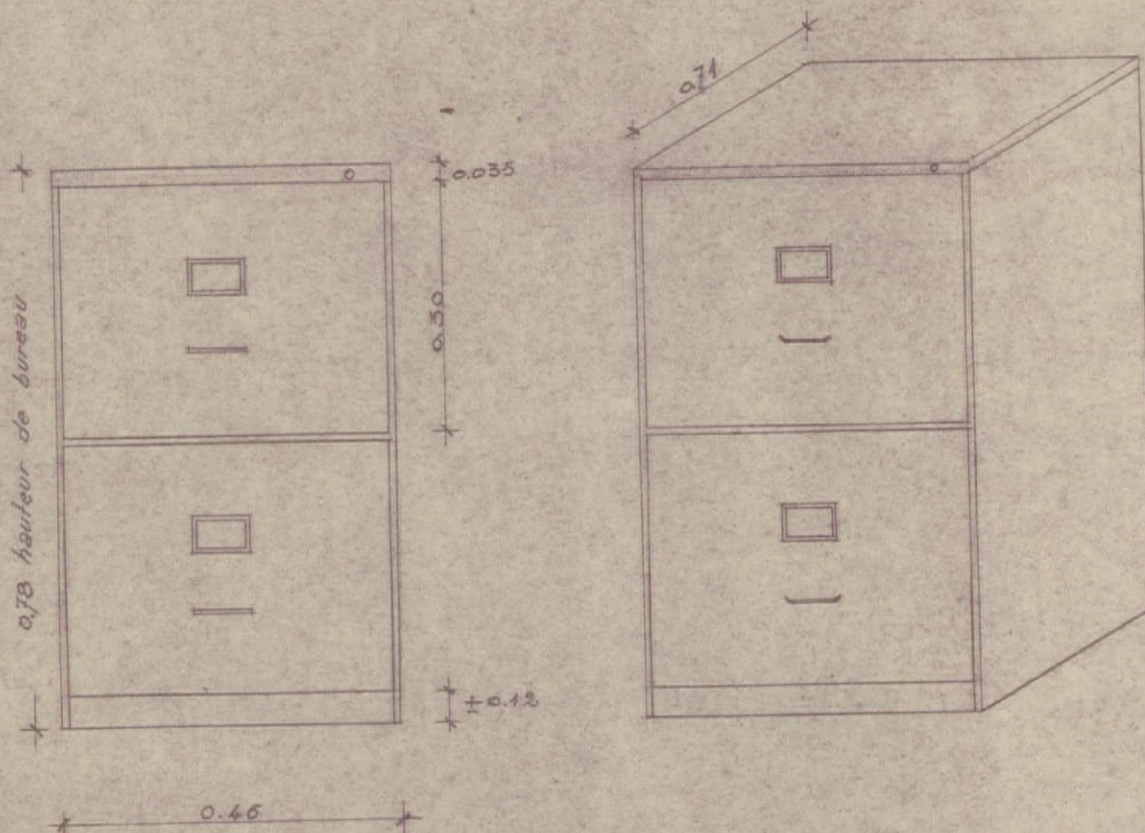


ARMOIRE A PLANS :

Comportant 6 tiroirs montés sur glissières télescopiques à galets à billes, chaque tiroir est muni de 2 poignées et d'un porte-étiquette central.

Le meuble est pourvu d'une serrure du genre "Yale" permettant la fermeture générale et automatique des 6 tiroirs.

La plinthe de face est recouverte d'un linoléum collé, du même ton que celui des dessus de bureau, et garanti au sol par une baguette de tôle reprofilée sur la face d'une hauteur d'un centimètre.



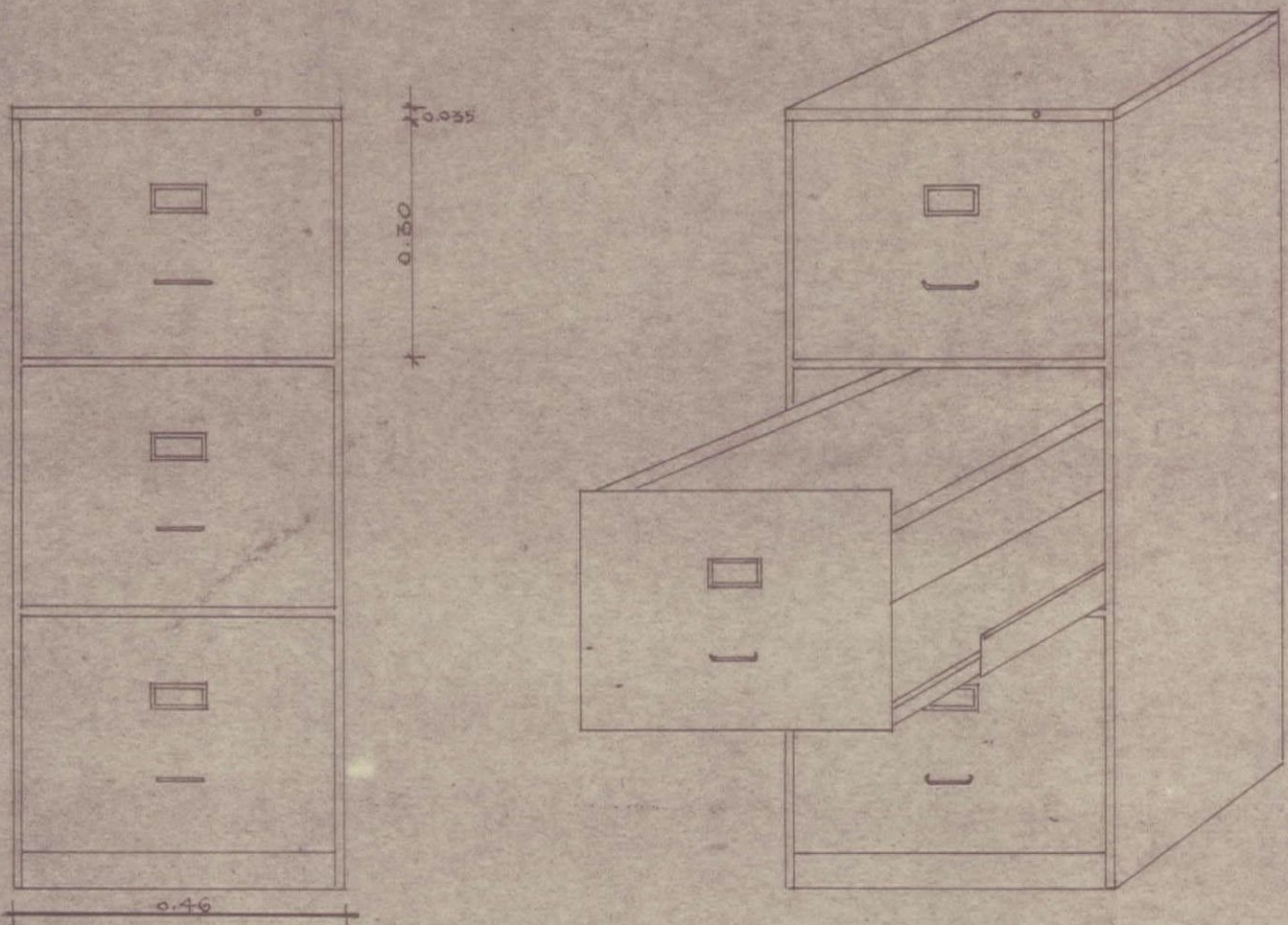
CLASSEUR A 2 TIROIRS :

Tiroirs montés sur roulements à billes, et équipé d'un double train différentiel permettant de sortir le tiroir de toute sa longueur hors du meuble.

Dans cette position le tiroir doit rester parfaitement horizontal.
Chaque tiroir est équipé :

- 1° - d'un compresseur mobile coulissant dans une rainure continue, et pourvu d'un frein à came manoeuvré par la poignée, permettant un calage du compresseur à n'importe quel endroit de sa course;
- 2° - d'un cadre pour le classement suspendu type Folio;
- 3° - d'une poignée et d'un porte-étiquette sur la face.

Chaque meuble est pourvu d'une serrure de sûreté du genre "Yale" permettant la fermeture générale et automatique des tiroirs.



CLASSEUR A 3 TIROIRS :

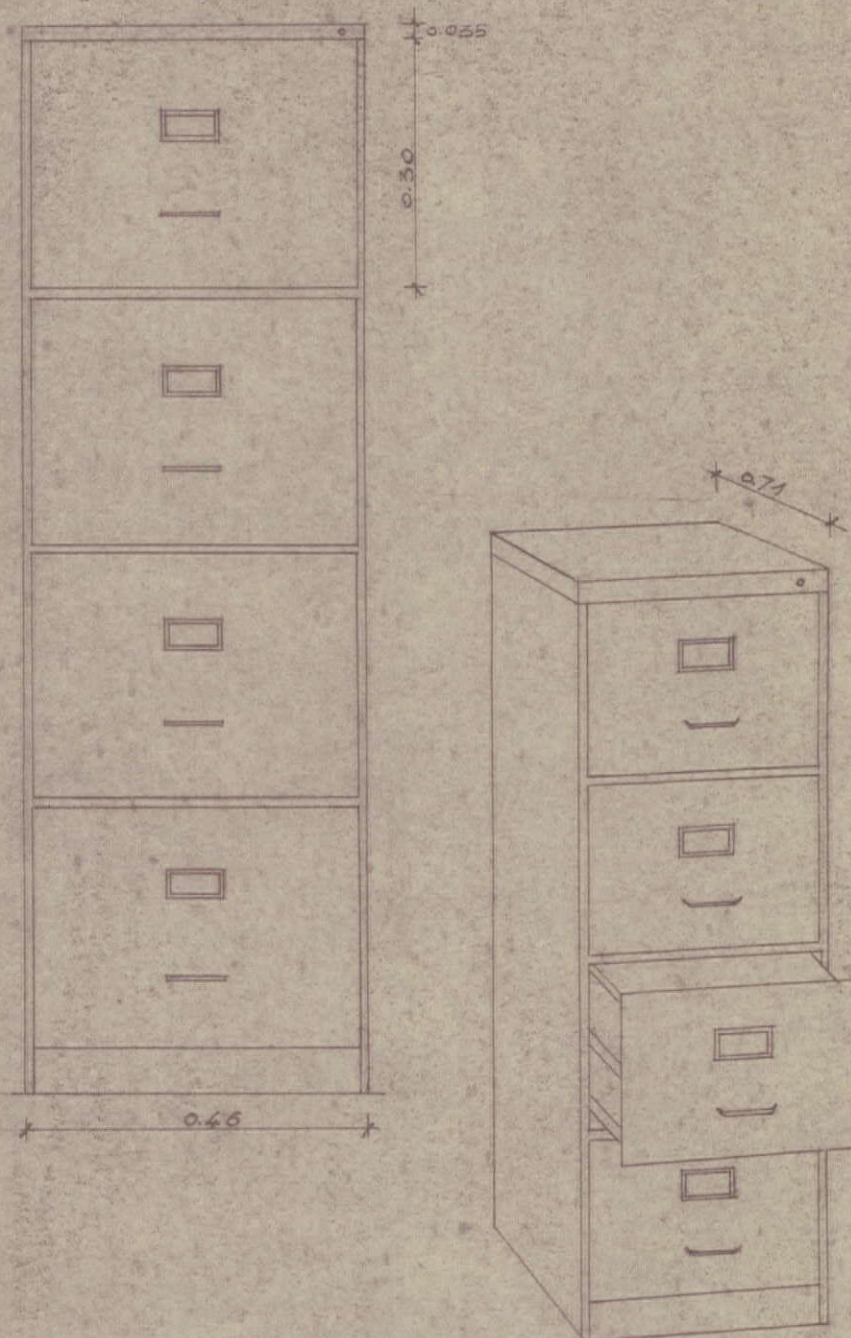
Tiroirs montés sur roulements à billes, et équipé d'un double train différentiel permettant de sortir le tiroir de toute sa longueur hors du meuble.

Dans cette position le tiroir doit rester parfaitement horizontal.

Chaque tiroir est équipé :

- 1°- d'un compresseur mobile coulissant dans une rainure continue, et pourvu d'un frein à came manoeuvré par la poignée, permettant un calage du compresseur à n'importe quel endroit de sa course;
- 2°- d'un cadre pour le classement suspendu type Folio;
- 3°- d'une poignée et d'un porte-étiquette sur la face.

Chaque meuble est pourvu d'une serrure de sûreté du genre "Yale" permettant la fermeture générale et automatique des tiroirs.



CLASSEUR A 4 TIROIRS:

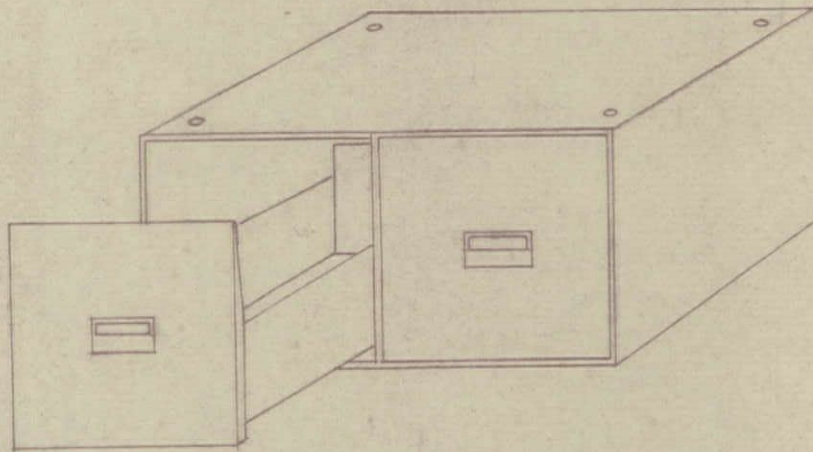
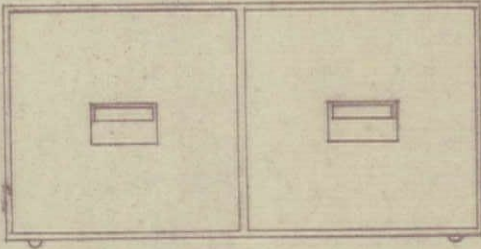
Tiroirs montés sur roulement à billes, et équipé d'un double train différentiel permettant de sortir le tiroir de toute sa longueur hors du meuble.

Dans cette position le tiroir doit rester parfaitement horizontal.

Chaque tiroir est équipé :

- 1^o - d'un compresseur mobile coulissant dans une rainure continue, et pourvu d'un frein à came manoeuvré par la poignée, permettant un calage du compresseur à n'importe quel endroit de sa course;
- 2^o - d'un cadre pour le classement suspendu type Felio;
- 3^o - d'une poignée et d'un porte-étiquette sur la face.

Chaque meuble est pourvu d'une serrure de sûreté du genre "Talo" permettant la fermeture générale et automatique des tiroirs.



FICHIERS DOUBLES :

TYPE C.F.1. pour fiches de 12,7x7,6 cms.

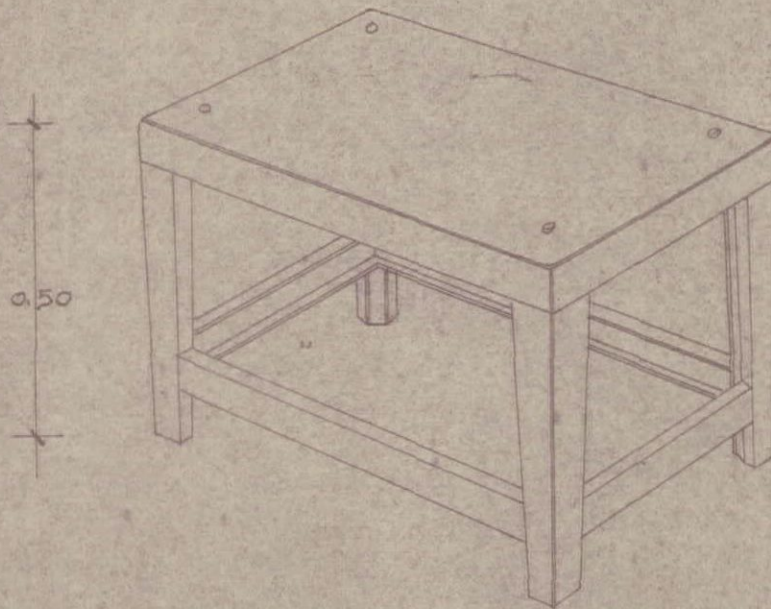
TYPE C.F.2. pour fiches de 15,2x10,2 cms.

TYPE C.F.3. pour fiches de 20,3x12,7 cms.

TYPE C.F.4. pour fiches de 25,5x17,8 cms.

Chaque tiroir est équipé :

- 1°) d'un compresseur coulissant dans une rainure continue et muni d'un frein de calage automatique;
- 2°) d'un cadre de retenue fixé au fond du tiroir;
- 3°) d'une poignée porte-étiquette sur la face de chaque tiroir;
- 4°) de 4 encoches sur le dessus et 4 bossages dans le fond pour assurer l'empilabilité .

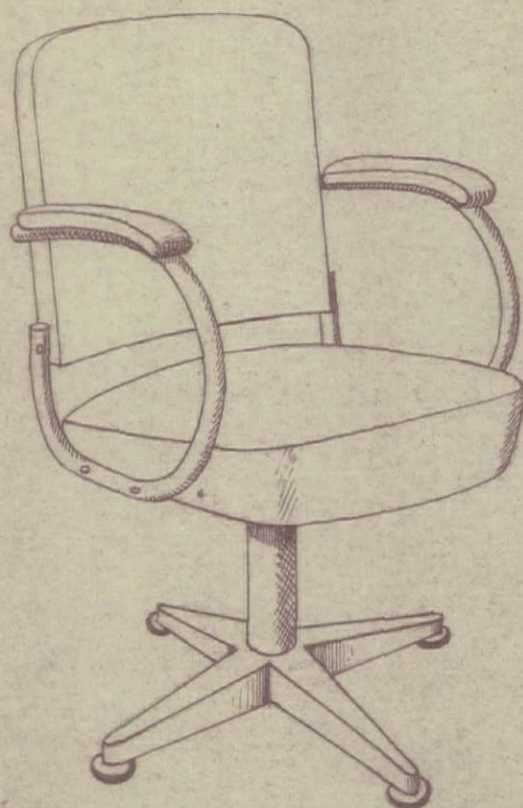


SUPPORT POUR FICHER TYPE S.C.F. 1; 2; 3; 4.

Ce soubassement d'une hauteur de 50 cm. est constitué d'une tablette pleine munie de 4 encoches.

Les quatre pieds sont réunis entre eux par des traverses inférieures destinées à assurer une parfaite rigidité à l'ensemble.

Les dimensions de tablette varient suivant le type de fichier requis.



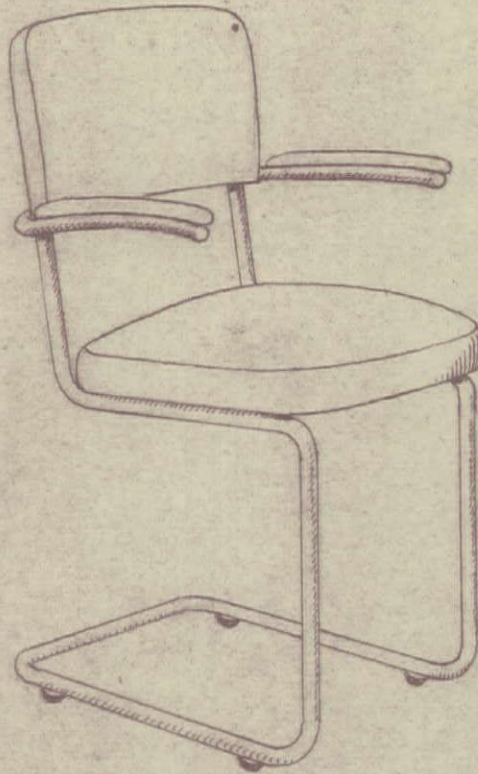
SIEGE DE BUREAU :

Tournant et réglable en hauteur par commande sur crémaillère; ressort amortisseur dans un bain de graisse.

Le siège est monté sur bandes de ressorts "No-Sag" ou similaire, et est recouvert, de même que le dossier et les accoudoirs, d'un tissu vinylique.

Les supports d'accoudoirs sont en tubes d'acier laitonné et chromé.

L'assise au sol est assurée par 4 sabots de caoutchouc dur de tinte noire.



FAUTEUIL DE VISITEURS :

Ossature en tubes d'acier laitoné et chromé d'une seule pièce, l'assise au sol est assurée par 4 tampons ou cylindres de caoutchouc noir solidement maintenus aux tubes.

Le siège, le dossier et les accoudoirs sont rembourrés et garnis de tissu vinylique.

TYPE S.3



Siège de dactyle:

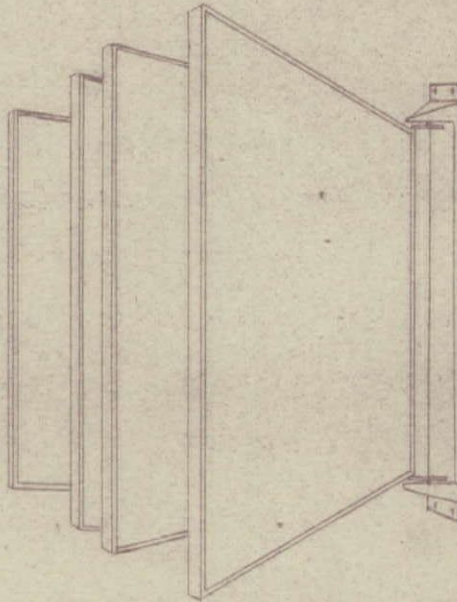
Pivotant et réglable en hauteur, dossier réglable en hauteur et monté sur support mobile en profondeur; amortisseur à bain de graisse logé dans le support de base. Le siège et le dossier sont en bois massif protégé des parasites par un produit actif et vernis en 3 couches.

L'assise au sol est assurée par 4 sabots de caoutchouc dur de teinte noir.

Dimensions du siège : 42cm.x36cm. de profondeur.

Hauteur réglable minimum à 47 cm.
" " maximum à 58 cm.

TYPE S.M



TYPE S.M.1.

Support mural pour cartes. Cet appareil qui peut recevoir 8 panneaux, pivotants de 1,20 de côtés est constitué par un support métallique à fixer au mur par tirefonds et dont les extrémités servent à la fixation d'un axe tubulaire vertical sur lequel sont soudées 2 équerres comportant chacune 8 trous. Les panneaux sont engagés entre ces deux équerres et maintenus par des tourillons. Ils sont ainsi disposés en 2 groupes de 4, s'ouvrant entre eux selon un angle de 180°. Entre 2 panneaux d'un même groupe l'angle d'ouverture est de 90°. Les panneaux sont en matière spéciale homogène et feutrée, permettant une introduction facile et sûre des épingles de signalisation. Ils sont recouverts d'un papier d'apprêt pour recevoir les collages ultérieurs, bordés de papier parchemin peau d'âne et entourées d'un cadre métallique qui leur donne la rigidité nécessaire. Sur ce cadre sont fixés les 2 pivots d'articulation. Le cadre comporte en outre une bordure formant saillie de chaque côté du panneau.- La fourniture comprend le support complet avec 8 panneaux (1,20x1,20)

TYPE S.M.2: identique au S.M.1, dimensions des panneaux (0,80x0,75)

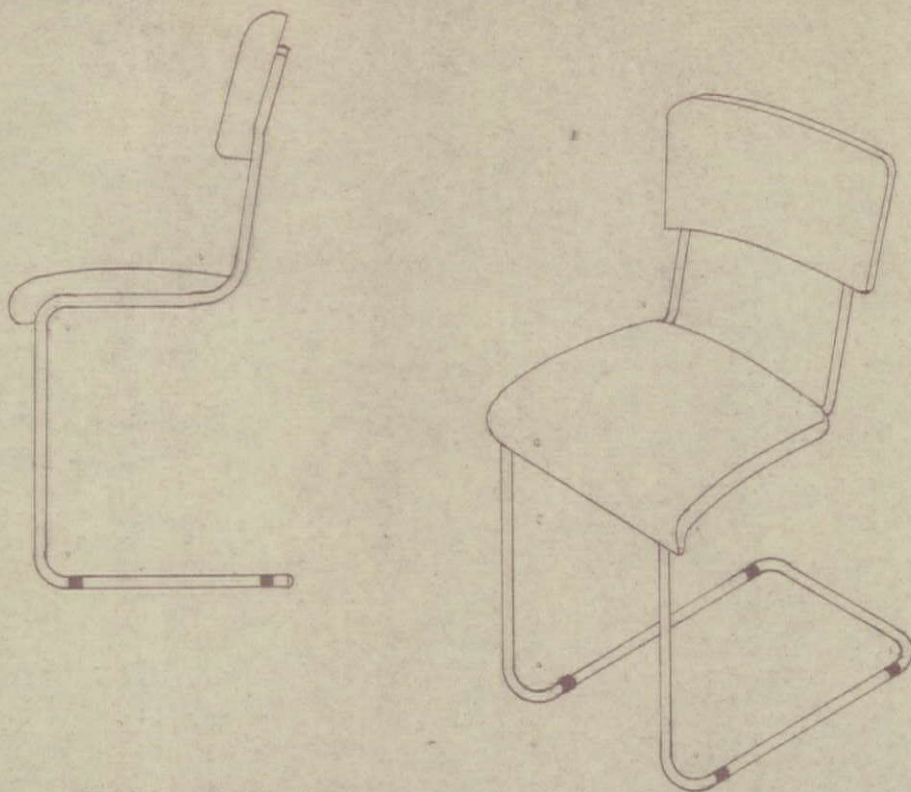
TYPE S.M.3: support mobile pour cartes, montés sur pieds métalliques, dimensions des panneaux (1,20x1,20) (Poids minimum du pied: 60 Kgrs pour un diamètre de 80 cms.)

TYPE S.M.4: identique au S.M.3, pour panneaux de 0,80x0,75 m.

TYPES S.M.1, S.M.2, S.M.3, S.M.4.-

N° 01.03.22

TYPE C.2

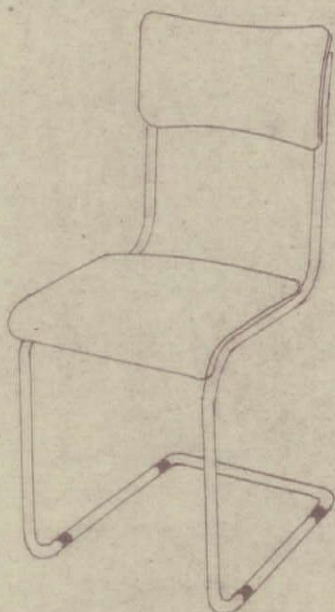


CHAISE DE VISITEUR :

Ossature en tube émaillé d'une seule pièce, avec siège et dossier rembourrés et garnis de tissu vinylique.

L'assise au sol est assurée par 4 tampons ou cylindres de caoutchouc noir solidement maintenus aux tubes.

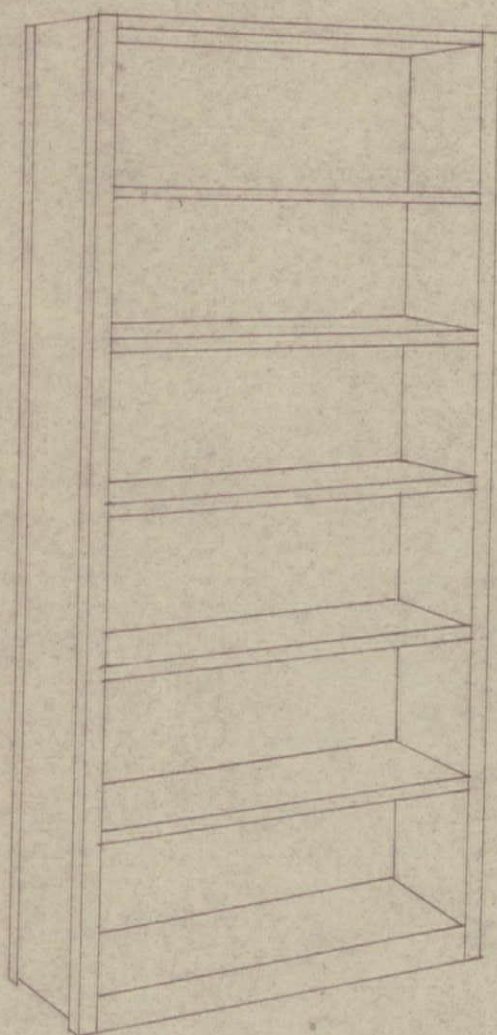
TYPE C.1



CHAISE DE SERVICE :

Ossature en tube émaillé d'une seule pièce, avec siège et dossier en multiplex de 8 mm. d'épaisseur galbé et protégé contre les parasites par un produit actif avant l'application des 3 couches de vernis.

L'assise au sol est assurée par 4 tampons ou cylindres de caoutchouc noir solidement maintenus aux tubes.



Dimensions:

Haut:1.90 m

Larg:0.90 m

Prof:0.35 m

6 tablettes y compris
le basement
+ le dessus.

Rayonnage type bibliothèque.

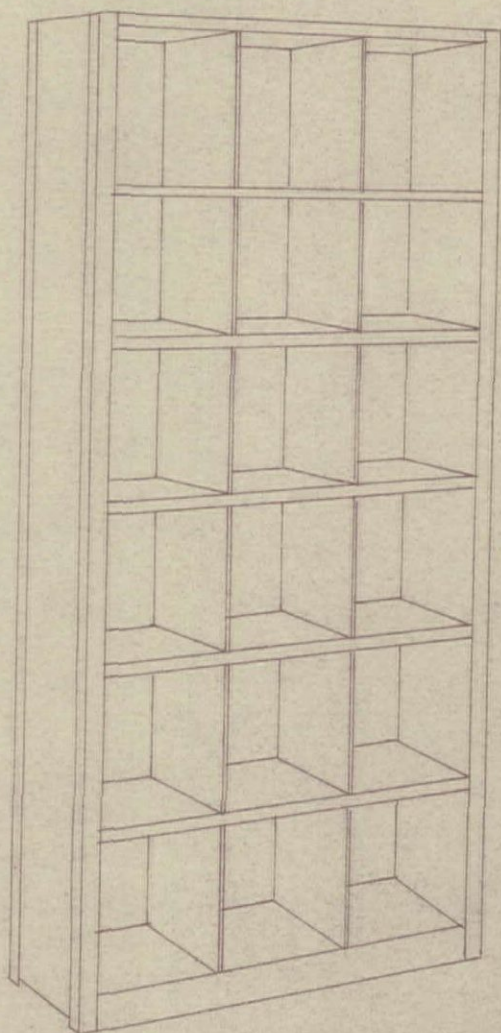
Composé de 4 montants percés de trous de 50 en 50 m/m destinés au placement des rayons réglables en hauteur.

Les panneaux de dos et de côtés sont constitués de tôles planes percées sur les côtés en hauteur de trous correspondants à ceux des montants.

Les rayons sont constitués de tôles reprofilées en U sur chaque côté de manière à assurer le maximum de rigidité et de résistance à l'ensemble.-

Chaque rayon est boulonné aux montants en 8 points différents, au moyen d'un boulon et d'un écrou avec rondelle "grower" sur chacune des faces des 4 montants.

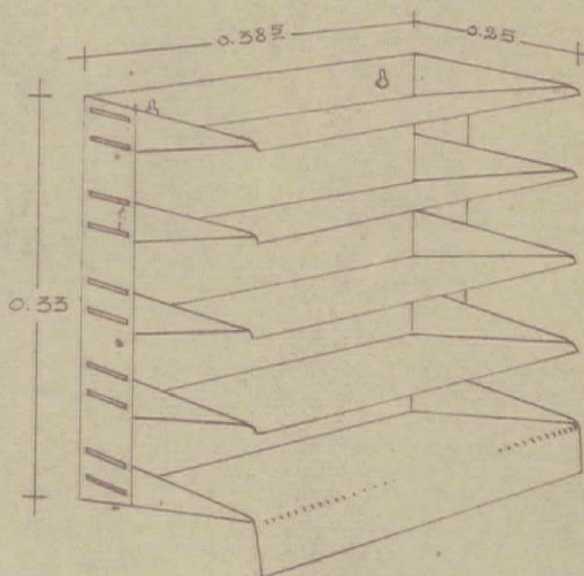
La partie supérieure du rayonnage est constituée d'une corniche à simple face portant en les recouvrant sur les 4 montants. Les éléments constituant un rayonnage doivent pouvoir être accolés ou disposés dos à dos.-



Rayonnage type bibliothèque

mêmes dimensions et caractéristiques que le type R.E.1 mais comportant 12 séparations verticales supplémentaires partageant chaque case en 3 parties égales.-

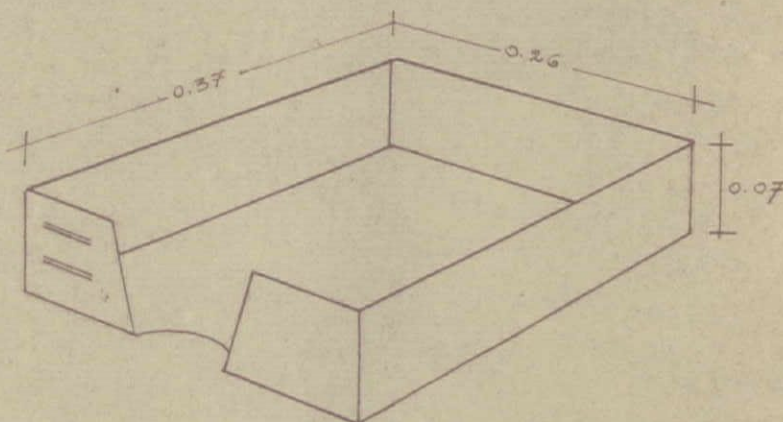
Ces séparations verticales sont en tôles planes boulonnées entre-elles, à la base et au sommet à travers les rayons horizontaux.-



ETAGERE A DOSSIERS :

Composée de 5 compartiments munis chacun d'un porte-étiquette sur chaque côté de l'étagère.

TYPE B.C.2



BAC A COURRIER :

comportant un porte-étiquette sur la face, et 4 petits tampons de caoutchouc rivés solidement sous le fond du bac.

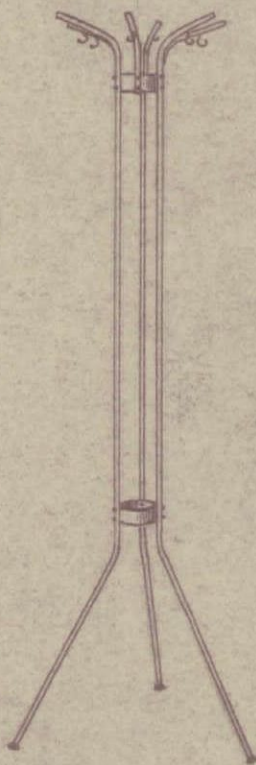


CORBEILLE A PAPIER

Comportant au bord supérieur 4 coins prééminents en caoutchouc noir, et 4 tampons caoutchouc rivés sous le fond de la corbeille.

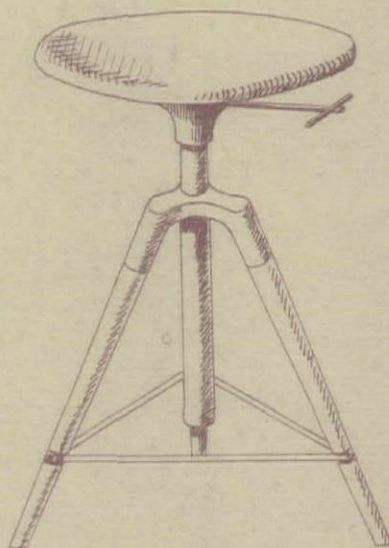
Dimensions : 0.34x0.27xH 0.33

TYPE P.T.1



PORTE-MANTEAUX :

en tubes chromés à 6 crochets avec bouts de caoutchouc noir aux pieds.



TABOURET DE DESSINATEUR :

Plateau tournant de 35 cm. de diamètre en bois massif protégé des parasites par un produit actif et vernis en 3 couches; réglable en hauteur par crémaillère avec poignée sous le siège.

Trépieds renforcés par ceinture vissée à la base.

Hauteur réglable minimum 48 cm.

Hauteur réglable maximum 70 cm.

L/A. CONGO BELGE
GOUVERNEMENT GENERAL
6e. DIRECTION GENERALE
1e. DIRECTION.-

CAHIER SPECIAL DES CHARGES N° 120/61/1954.

Fourniture de mobiliers métalliques destinés à des
Bâtiments-Administratifs à Léopoldville.-

PREMIERE PARTIE.-

CONDITIONS GENERALES.-

ARTICLE 1er : DISPOSITIONS GENERALES :

Le présent contrat est soumis aux clauses et conditions du Cahier Général des Charges imposées aux entreprises de travaux, fourniture, etc... approuvé le 10 juin 1937 pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les conditions particulières indiquées ci-après.-

ARTICLE 2 : OBJET DE L'ENTREPRISE :

Le présent Cahier Spécial des Charges a pour objet la fourniture de mobiliers métalliques destinés à des Bâtiments-Administratifs à Léopoldville.

Les numéros des articles rappelés sont ceux du Cahier Général des Charges.-

ARTICLE 3 : NATURE DE L'ENTREPRISE :

La fourniture constitue un forfait absolu.

Les meubles sont fournis franco de port et d'emballage, tous droits acquittés, déballés et montés à Léopoldville. Toutefois le soumissionnaire indique également dans son offre le prix Fob. Anvers, pour les meubles fabriqués en Europe.

Les soumissionnaires sont tenus de faire offre pour l'ensemble de la fourniture.-

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR :

Le paragraphe 1 de l'article 5 du Cahier Général des Charges est modifié comme suit :

L'entrepreneur reste responsable des risques de l'entreprise complète, et de chacune de ses parties jusqu'à réception définitive de la fourniture, et cela, sans distinction entre les risques prévisibles et les risques imprévisibles, même s'ils sont dus au cas fortuit.

Le matériel est assuré par le fournisseur jusqu'à sa réception provisoire, contre tous les risques qu'il peut courir du fait de : incendie, navigation, séjour à flots, etc...

ARTICLE 6 : COMMUNICATION DES PLANS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Au présent Cahier spécial des Charges sont joints les documents ci-après :

- Annexe 1 : Modèle de bordereau descriptif.
- Annexe 2 : Modèle de soumission.
- Annexe 3 : Modèle de déclaration de nationalité.
- Annexe 4 : Modèle de déclaration d'origine des matières.
- Annexe 5 : Catalogue des modèles.-

PARAGRAPHES ADDITIONNELS :

- 1) Les soumissionnaires sont tenus de se conformer au catalogue des modèles joint au Cahier Spécial des Charges, en ce qui concerne le type de mobilier et les caractéristiques principales des modèles, telles que les matériaux à employer, les dimensions, le nombre de tiroirs, classeurs, étagères, etc...
Sauf indications contraires au bordereau descriptif, le mobilier proposé doit être du modèle standard dont les dimensions générales se rapprochent le plus des dimensions générales indiquées aux plans du catalogue (une marge de 5% en plus ou en moins est tolérée).
- 2) Les soumissionnaires joignent à leurs offres, tous les plans, brochures ou notices explicatives, susceptibles de fixer l'Administration sur l'étendue de leur fourniture, sur la conception, les dimensions, la solidité et l'indéformabilité du mobilier, le système de suspension des tiroirs, les systèmes de crémaillères, etc...
- 3) Sous peine d'irrecevabilité de leur soumission, les soumissionnaires joignent à leur offre, aux fins d'examen, épreuves ou analyses, les échantillons désignés ci-après :
 - a.- un échantillon brut de 10 cm. x 20 cm. de la ou des tôles qui sont employées dans la fabrication des meubles faisant l'objet de la présente soumission.
 - b.- un échantillon de dimensions identiques des mêmes tôles traitées suivant le processus chimique utilisé pour la protection contre la corrosion (ou un échantillon de tôle zinguée électrolytiquement).
 - c.- un échantillon identique comportant une soudure (cornière montant).
Cette soudure est considérée comme ayant subi toute retouche susceptible de lui donner l'aspect qu'elle doit posséder juste avant la pose de la peinture.
 - d.- deux échantillons de la ou des mêmes tôles ayant subi le processus total de finition tant au côté extérieur qu'intérieur. La peinture est de teinte gris moyen.
 - e.- un échantillonnage complet de toute la quincaillerie utilisée dans la fabrication du mobilier.
 - f.- un modèle de pochette à tringles pour classement suspendu.
 - g.- un échantillon de 10 cm. x 20 cm. de la tôle sur laquelle est collée la matière de recouvrement des tablettes de bureau.
 - h.- une liste de références renseignant les installations similaires réalisées et qui peuvent être visitées par les représentants de l'Administration en indiquant pour chacune la date de mise en service.
- 4) a.- Les soumissionnaires qui sont détenteurs d'un droit de brevet ou d'une licence de brevet sur un élément quelconque de la fourniture, n'ont aucune prétention à faire valoir de ce chef envers la Colonie.
b.- L'adjudicataire qui n'a pas respecté les droits de brevet d'un tiers, est garant vis-à-vis de l'Administration de tout recours exercé par ce tiers, contre celle-ci, même s'il s'agit d'un modèle repris au catalogue annexé, celui-ci ne constituant, à ce titre, qu'une indication.

c.- Lorsqu'un soumissionnaire est titulaire d'un brevet belge de propriété industrielle, ou d'une licence de brevet belge concernant l'objet dont il propose la fourniture, il est tenu d'en faire mention aux plans accompagnant sa soumission. Cette mention doit comporter notamment, le numéro et la date du brevet belge.

L'omission de cette mention a comme conséquence, pour l'avenir, que l'intéressé n'a plus aucune prétention à élever du chef de l'utilisation que la Colonie pourrait faire de l'objet breveté, soit en le mettant en usage, ou en le fabriquant elle-même, soit en mettant la fourniture en adjudication, à moins que, dans l'intervalle, le titulaire du brevet ne le lui ait notifié.

Cette notification, en cas de mise en adjudication doit être faite avant la publication de l'avis annonçant celle-ci.

Tout adjudicataire qui, dans les plans proposés par lui, a indiqué un objet breveté au profit d'un tiers, et qui n'a pas fait connaître l'existence du brevet, reste seul responsable et sans qu'il puisse exciper de sa bonne foi, vis-à-vis du titulaire du brevet, en cas d'utilisation ultérieure par la Colonie, de l'objet breveté.-

ARTICLE 7 : ORDRE D'EXECUTION ET DELAIS D'ACHEVEMENT :

Le paragraphe 2 est modifié comme suit :

L'adjudicataire donne, dans sa soumission, les délais de fourniture du mobilier prêt à être réceptionné, à l'endroit de livraison. L'adjudicataire est tenu de respecter ces délais; ceux-ci entrent en ligne de compte, dans le choix de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire indique le délai de livraison pour l'ensemble de la fourniture. Ce délai est donné en jours-calendrier (y compris donc les jours ~~fériés~~ et les dimanches).

Ce délai prend cours à la date de la lettre de commande.

Paragraphe 6 est modifié comme suit :

Au cas où les fournitures ne sont pas livrées dans les délais indiqués dans la soumission, l'adjudicataire subit sur les sommes qui lui sont dues ou sur son cautionnement, une retenue fixée par jour à 1/2.000ème du montant total de la soumission, le quotient étant éventuellement arrondi au franc supérieur.- t l.

Les amendes ne peuvent en aucun cas excéder cinq pour cent (5 p.c.) du montant total de la fourniture tel que repris à la lettre par laquelle le fournisseur est déclaré adjudicataire.-

La seule échéance du délai vaut mise en demeure.-

ARTICLE 9 : APPROVISIONNEMENT ET RECEPTION DES MATERIAUX : (voir également 1. 3bis)

Toutes les matières premières doivent être de première qualité et doivent répondre aux prescriptions du présent Cahier Spécial des Charges.

Toutes les pièces sont fabriquées suivant les règles de l'art pour la construction métallique de première qualité. Elles doivent en outre répondre aux conditions prescrites à l'annexe 2 du présent Cahier Spécial des Charges.-

ARTICLE 18 : RECEPTION PROVISOIRE ET RECEPTION DEFINITIVE :

La réception provisoire se fait à Léopoldville, au lieu de livraison. La réception définitive se fait dans la quinzaine lorsqu'une année est écoulée depuis la date consignée dans le procès-verbal de la dernière réception provisoire.- .../...

ARTICLE 9 :

Le paragraphe 1 est modifié comme suit :

L'adjudicataire doit confier le transport de la marchandise à la Compagnie Maritime Belge (C.M.B.). A cette fin, il lui adresse sa demande de taux de frêt en lui signalant qu'il s'agit d'une marchandise destinée au Gouvernement du Congo Belge.-

Toutefois pour les meubles fabriqués en EUROPE, une première réception a lieu, avant l'emballage, à l'endroit indiqué par le Service des Approvisionnements du Ministère des Colonies.-

Lorsque les essais effectués par l'Administration pour s'assurer de la qualité des objets fournis, comportent le bris de certaines pièces, celles-ci doivent être remplacées par l'adjudicataire sans qu'il en résulte aucun frais pour l'Administration, dans la mesure où la réparation ou le remplacement des objets brisés n'entraîne pas, pour l'adjudicataire une dépense supérieure à 1% de la valeur totale de la commande.-

ARTICLE 32 : MODE D'ADJUDICATION :

Le lieu, la date et l'heure d'ouverture des soumissions sont indiqués dans l'Avis d'Adjudication.

Les soumissions peuvent, au choix du soumissionnaire, être remises en séance publique avant l'ouverture de celle-ci ou envoyées par plis recommandés à la poste en observant les prescriptions suivantes :

au CONGO :

L'enveloppe du pli recommandé ne portant, sous peine d'exclusion, aucune marque extérieure permettant d'identifier le soumissionnaire, est adressée au Secrétaire permanent du Conseil des Adjudications du Gouvernement Général à Léopoldville-Kalina avec la mention :

"Soumission pour la fourniture de mobiliers métalliques destinés à des Bâtiments-Administratifs à Léopoldville, suivant le "Cahier Spécial des Charges n°120/61/1954".-

Les soumissions remises en séance publique sont enfermées dans une enveloppe portant la suscription : "Soumission pour ... etc. comme ci-dessus".-

à BRUXELLES :

Aussi bien les soumissions envoyées par la poste que les soumissions remises en séance publique doivent être enfermées dans deux enveloppes : toutes deux cachetées; l'enveloppe extérieure porte l'adresse suivante : Service des Approvisionnements et de l'Agence Coloniale des Approvisionnements, 1 Rue de la Régence à BRUXELLES; l'enveloppe intérieure porte la suscription: "Soumission pour la fourniture de mobiliers métalliques destinés à des Bâtiments-Administratifs à Léopoldville suivant Cahier Spécial des Charges n°120/61/1954".-

ARTICLE 33 :

Par dérogation aux prescriptions à l'alinéa 19 de l'article 33, l'apposition de timbres n'est pas requise pour les soumissions déposées en BELGIQUE.-

PARAGRAPHE ADDITIONNEL :

- A) à moins qu'ils ne puissent se référer à pareille attestation jointe à une soumission antérieure, les soumissionnaires domiciliés en BELGIQUE doivent produire, à l'appui de leurs soumissions, sous peine de nullité, un certificat de civisme émanant de l'Autorité Communale. Le certificat doit être, le cas échéant, libellé au nom de la Société et non pas au nom d'un de ses délégués.
- B) l'adjudication à la femme ou aux enfants d'un entrepreneur exclu, est subordonnée à la condition expresse qu'il est interdit à l'entrepreneur exclu de participer de quelque manière que ce soit à l'exécution de l'entreprise et ce, sous peine de résolution du contrat, avec remise en adjudication aux frais de l'adjudicataire.-

DEUXIEME PARTIE.-

ORIGINE, QUALITES ET DIMENSIONS DES MATERIAUX.-

A.- TOLES.-

La qualité de l'acier et des traitements thermiques est telle qu'une tôle de 1 mm. d'épaisseur, prête à entrer dans la fabrication des meubles, peut-être pliée à joints plats sans présenter de criques ou gerçures susceptibles d'altérer la solidité du joint.

Les tôles sont laminées et relaminées à froid et leurs tolérances sur épaisseur, doivent rentrer dans les limites des tolérances admises pour tôles laminées et relaminées à froid.

Les tôles sont recuites en vase clos et ne peuvent présenter de bords bleus.

Les tôles doivent être bien planées à la machine.

Les tôles destinées aux surfaces extérieures des meubles doivent être polies en surface et exemptes de rayures profondes, soufflures, doublages, morsures de laminage et de décapage, parasites, etc...; elles doivent répondre à l'appellation de "Tôles de carrosserie" bien connue des laminaires.

Les tôles destinées aux pièces intérieures ou généralement invisibles peuvent avoir un aspect moins soigné tout en répondant aux trois premiers paragraphes ci-dessus.

Si le constructeur emploie des tôles zinguées électrolytiquement, il le stipule dans sa soumission.-

B.- EMAILLAGE : La teinte exigée est un gris moyen identique à celle des meubles existants au Bâtiment-Administratif à Léopoldville.

a) L'émail doit être appliqué de façon telle que toutes les surfaces des pièces, aussi bien intérieures qu'extérieures, soient recouvertes.

b) Les émaux doivent être cuits au four et être composés à base exclusive de résines synthétiques; la dureté est contrôlée à l'appareil "Clamen".

La dureté exigée est comprise entre 1.500 et 2.000 grs avant l'apparition du support et de copeaux.

c) L'élasticité de l'émail doit permettre, après étuvage, un pliage sur mandrin d'un diamètre de 5 mm. jusqu'au parallélisme des branches de l'éprouvette d'un mm. d'épaisseur, sans que l'émail n'éclate ou ne craque à l'extérieur du pli.

d) Une pièce émaillée doit pouvoir être posée à plat sur enclume et martelée à l'aide d'un marteau de 300 grs. à tête plate jusqu'à apparition de l'empreinte, l'émail ne peut pas voler en éclats.

e) Les pièces émaillées doivent présenter une surface absolument lisse et satinée, exempte de grains de toute espèce, Tous les points de soudure, grains et autres petits défauts d'aspect qui peuvent apparaître dans les tôles sont soigneusement mastiqués et poncés, pour toutes les pièces visibles. Toutes les pièces reçoivent deux couches d'émail; chacune cuite au four séparément.

L'épaisseur de chaque couche d'émail contrôlée à l'Elcomètre doit être de l'ordre de 15 à 20 microns. Sur meuble fini l'Elcomètre doit donc indiquer une épaisseur de peinture de 30 à 40 microns.

.../...

f) Des essais de résistance aux acides, alcalis, hydro-carbures et brouillard salin sont effectués sur les tôles émaillées pour déterminer leur résistance et établir les comparaisons nécessaires.

La liste des essais à effectuer est communiquée à l'adjudicataire qui peut également faire valoir son point de vue.-

C.- REVÊTEMENT DES TABLETTES :

Le revêtement des tablettes, des bureaux et tables, est réalisé en linoléum de 1ère qualité ou en plastique stratifié (à stipuler dans la soumission).

Il doit être de teinte vert foncé et d'aspect satiné, et ne peut présenter aucune rugosité.

Le collage du revêtement doit être garanti un an contre tout décollage partiel, total, boursoufflures, etc...

Tout le revêtement doit être serti par cornières ou baguettes de même métal ou alliage, que celui des sabots et poignées. Si les bords des tablettes sont arrondis, les coins doivent être en métal ou alliage coulé.-

D.- GARNITURE - BOULONNERIE :

Les pièces mécaniques, telles que vis, boulons d'assemblage, charnières, etc... doivent être en acier de bonne qualité et usinées avec précision. Elles sont protégées de la rouille par un procédé ou un revêtement inoxydable, ayant fait ses preuves.

Les serrures sont à cylindre, de toute première qualité; elles sont pourvues chacune de deux clés.

Les clés doivent porter chacune un numéro qui est reproduit sur l'entrée de la serrure.

Les entrées de serrure sont de même métal et décorées de même façon que les poignées.

La fourniture ne peut comporter deux serrures semblables.

Tous les pieds de bureaux et tables doivent se terminer par des sabots ayant une hauteur visible minimum de 4 cm.

Ils doivent être enchassés à l'intérieur des pieds et ne pas faire saillie de plus de 2mm. sur la face latérale des pieds.

Chacune des portes des armoires doit porter une clinche à une aile verticale en position fermée et tournant du côté de la charnière de la porte. La serrure de l'armoire pourra être à l'intérieur du corps de la clinche. Toute la quincaillerie; sabots, poignées, porte-étiquettes, crochets, baguettes, coins, cornières de sertissage, entrées de serrure, etc... doit être obligatoirement en bronze poli verni.-

E.- INSONORISATION :

Tous les meubles doivent être rendus aussi insonores que possible. Les portes doivent buter contre des butées continues en caoutchouc.

Le tringlage de fermeture des armoires doit être isolé du panneau de la porte par des blocs en caoutchouc. Les bureaux et tables en général sont pourvus également de butées en caoutchouc, afin de supprimer tout bruit métallique à l'ouverture et à la fermeture des tiroirs.

Les constructeurs doivent indiquer en détail les caractéristiques du procédé d'insonorisation qu'ils comptent utiliser dans la fabrication des meubles ainsi que le système de suspension des tiroirs.-

F.- GARNITURE DES SIEGES :

Le tissu de recouvrement des sièges garnis doit être identique à l'échantillon joint au catalogue des modèles.-

TROISIEME PARTIE.-

MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX.-

ARTICLES ADDITIONNELS :

A.- REALISATION :

La réalisation doit être égale à ce qui est considéré sur le marché comme étant un meuble métallique de première qualité.

Les unités constitutives des meubles (par ex. dans un bureau : la tablette, les coffrages, les tiroirs, les pieds, les panneaux de fond et de côté; dans une armoire : le dos, le fond les côtés, la tablette supérieure, les portes) doivent être strictement interchangeables avec les pièces identiques de meubles semblables, et assemblées par vis et boulons après émaillage.-

B.- FABRICATION :

Toutes les pièces doivent être fabriquées suivant les règles de l'art de la tôlerie mécanique.

Tous les plisages sont nets et bien délimités.

Toutes les tôles reprofilées, sont repliées de façon à ce qu'il soit impossible de se blesser, déchirer les vêtements ou les documents lors de l'utilisation normale.

Les profils sont en acier et bien droits; leurs arêtes vives saillantes sont soigneusement meulées de façon à les adoucir.

Sauf pour les fauteuils, toute pièce de fonte est rigoureusement proscrite.-

C.- ASSEMBLAGE :

En principe, toutes les pièces en tôles inférieures à 15/10 d'épaisseur doivent être assemblées par soudure et par boulonnage à l'exclusion de rivets.

En cas de rivetage, celui-ci doit être mentionné explicitement par le soumissionnaire qui désignera en outre, les pièces assemblées par ce procédé.

Les boulons sont pourvus de rondelles "Grower" ou de tout autre système empêchant le desserrage.

Les soudures sont faites avec le plus grand soin; elles sont franches et contrôlées en cours de fabrication. Elles sont absolument invisibles sur les pièces extérieures et ne peuvent apparaître après la peinture des meubles.

Les soudures par fusion (chalumeau, arc, brasage hydrogène atomique, argonac, etc...) sont faites de telle sorte qu'elles ne constituent pas de point faible dans les meubles.

Elles sont arasées à l'extérieur et après usinage, exemptes de tout défaut géométrique (piqûre, soufflure, fissure, morsure, etc...).

Les soudures sont laissées brutes à l'intérieur et doivent être bien pénétrées.

Un léger manque de pénétration n'est toléré que sur 20% de la longueur, sans que ce manque de pénétration ne puisse localement dépasser une longueur de 50 mm. Les soudures d'angles se trouvant à l'intérieur des meubles sont laissées brutes et doivent être exemptes de tout défaut géométrique.

.../...

Les soudures d'angles se trouvant à l'extérieur doivent présenter les mêmes caractéristiques mais de plus avoir un aspect lisse obtenu éventuellement par parachèvement.

Les soudures par résistance au point doivent comporter un nombre de points suffisants pour assurer la solidité des assemblages; elles sont soumises à un essai d'arrachement, laissant un déboutonnage du point de soudure répondant aux conditions ci-après :

Epaisseur de la tôle la plus mince, en mm.	Diamètre minimum du point déboutonné mm.
0,4	2,5
0,6	3,-
0,8	3,5
1,-	4,-

Le déboutonnage se fait de préférence sur une série de points à la même distance qu'en pratique. On pince l'extrémité extérieure la plus épaisse dans l'étau et on arrache successivement les autres tôles de l'assemblage point après point.-

D.- OPERATIONS PREALABLES A L'EMAILLAGE :

Avant l'application de la première couche d'émail, les pièces achevées mécaniquement doivent subir les traitements ci-après :

- a) Un récurage sérieux enlevant toute trace d'oxydation provenant des manipulations ou des opérations thermiques (soudures);
- b) Un dégraissage parfait;
- c) Un traitement chimique de protection contre la corrosion, agréé par l'Administration.

Au cas où la tôle zinguée électrolytiquement est employée seul un dégraissage parfait des pièces achevées est exigé avant la peinture.-

Léopoldville, le 29 octobre 1954.-

Pour l'Ingénieur-Directeur, Chef de Service, en mission
L'INGENIEUR-DIRECTEUR, ADJOINT AU CHEF DE SERVICE,
ff. - J. GREINDL,-
(sé)

Approuvé par le Conseil des Adjudications
à Léopoldville, le 16 novembre 1954.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DES ADJUDICATIONS DU GOUVERNEMENT GENERAL,

(sé)

O.V. SPITAELS,-

ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DE MOBILIERS
 METALLIQUES DESTINES A DES BATIMENTS-ADMINISTRATIFS
 A LEOPOLDVILLE.-

Annexe n°1 au Cahier Spécial des Charges n°120/61/1954.-

BORDEREAU DESCRIPTIF.-

N°	DESIGNATION.	Quant.	P.U.	SOMMES
1	Bureaux type B.M.1	26		
2	" " B.M.2	10		
3	" " B.M.3	26		
4	Bureaux dactylo type B.D.1	43		
5	Tables type T.1	32		
6	" " T.2	30		
7	" " T.3	30		
8	" " T.4	1		
9	Tables-trieuses T.T.1	20		
10	Tables-servantes sur roues type T.S.	47		
11	Armoires bibliothèque type B.1	9		
12	" " " B.2	4		
13	" " " B.3	12		
14	Armoires type A.1	75		
15	" à plans type A.P.1	4		
16	Classeurs type C.M.2	1		
17	" " C.M.3	90		
18	" " C.M.4	150		
19	Fichiers type C.F.1	23		
20	" " C.F.2	26		
21	" " C.F.3	11		
22	" " C.F.4	10		
23	Supports pour fichiers S.C.F.2	4		
24	" " " S.C.F.3	1		
25	" " " S.C.F.4	3		
26	Tringles et pochettes type Folio pour classement suspendu.	15 000		
	(Les pochettes seront en papier fort très résistant serti à chaque extrémité supérieure dans une tringle rigide en métal inoxydable avec 1 gorge de coulissage à chaque bout. La hauteur des pochettes aura 24 cm. du haut de la tringle au fond de la pochette, le fond de celle-ci sera renforcé d'une bande de carton léger supplémentaire de 3 cm. de largeur destinée à maintenir l'écartement de la base des pochettes à cette dimension. Chaque pochette sera munie sur une des deux tringles, d'un curseur en métal inoxydable surmonté d'un porte-étiquette de 65 mm. de longueur en celluloïd transparent).			

27	:	Tringles et pochettes	:	20.000	:	:
	:	(du même type que les précédentes, mais sans soufflets ni bande de renforcement à la base).	:		:	:
28	:	Fauteuil type	S:2:	53	:	:
29	:	" "	F:1:	49	:	:
30	:	" dactylo type	S:3:	75	:	:
31	:	Chaises type	C:1:	5	:	:
32	:	Chaises type	C:2:	58	:	:
33	:	Rayonnages type	R.B:1:	21	:	:
34	:	" "	R.B.2:	23	:	:
35	:	Supports-cartes muraux type	SM:1:	12	:	:
36	:	" " " "	SM:2:	4	:	:
37	:	Bacs à courrier type	B.C:1:	15	:	:
38	:	" " " "	B.C:2:	50	:	:
39	:	Porte-manteaux type	P:T:1:	32	:	:
40	:	Bacs à papier type	P.P:1:	52	:	:
41	:	Tabourets de table à dessin type:			:	:
	:		T.D:	19	:	-----
	:				:	=====
	:	Total en francs:			:	

Joint à ma soumission du pour la fourniture de mobiliers métalliques destinés à des Bâtiments-Administratifs à Léopoldville, faisant l'objet du Cahier Spécial des Charges n-120/61/1954.-

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE,-
(signature)

ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DE MOBILIERS
METALLIQUES DESTINES A DES BATIMENTS-ADMINISTRATIFS
A LÉOPOLDVILLE.-

Annexe n°2 au Cahier Spécial des Charges n°120/61/54.-

MODELE DE SOUMISSION.-

Je soussigné (1)(Nom, prénoms, qualité ou profes-
sion) inscrit au registre de commerce sous n° ..., résidant à ,
rue, n°, Boîte Postale n°..., prends l'engagement sur
tous mes biens, meubles et immeubles d'exécuter conformément aux
clauses et conditions du Cahier Spécial des Charges n°120/61/1954 de
la Direction des BATIMENTS CIVILS, la fourniture de mobiliers métal-
liques destinés à des Bâtiments-Administratifs à Léopoldville, à
livrer dans les Bâtiments précités à Léopoldville, pour la somme
globale et forfaitaire de(en toutes let-
tres) francs congolais.-

Le prix Fob. Invers est de frs. congolais.-

Je joins à la présente soumission, les documents suivants,
dûment datés et signés (2) :

- 1° - le bordereau descriptif;
- 2° - la déclaration de nationalité;
- 3° - la liste indiquant la (ou les) marque (s) de fabrication
et le lieu d'origine du mobilier;
- 4° - les échantillons demandés à l'article 6; paragraphe addi-
tionnel 2 du Cahier Spécial des Charges.

Le cautionnement sera constitué par (à spécifier : versement
en espèces ou caution solidaire donnée par un établissement bancair-
e agréé par l'Administration).-

Fait à,le1954.-

LE SOUMISSIONNAIRE,
(signature)

(1) Les soumissions présentées au nom de sociétés, firmes ou
tierces personnes seront libellées comme suit :
"Je soussigné (Nom, prénoms et fonction), de(indiq-
uer la firme sociale ou l'identité des mandants) dûment habi-
lité à cet effet prends l'engagement pour(cette société,
firme ou particulier) sur tous ses biens meubles et immeubles,
d'exécuter..."

(2) Tous les documents joints à la soumission porteront obligatoirement
la mention : "Joint à ma soumission du pour la fourniture de mobiliers
métalliques destinés à des Bâtiments Administratifs à Léopoldville, faisant l'objet du Cahier Spécial
des Charges n°120/61/1954".-

L/A. CONGO BELGE
GOUVERNEMENT GENERAL
6e. DIRECTION GENERALE
1e. DIRECTION.

ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DE MOBILIERS
METALLIQUES DESTINES A DES BATIMENTS-ADMINISTRATIFS
A LEOPOLDVILLE.-

Annexe n°3 au Cahier Spécial des Charges n°120/
61/ 1954.-

MODELE DE DECLARATION DE NATIONALITE.

(à compléter par l'entrepreneur pour être joint à sa
soumission).-

Je soussigné(Nom et prénoms)
déclare être de nationalité

Le personnel européen utilisé aux travaux est de
nationalité (1)

Mon (ou mes) sous-traitant(s) est (ou sont) de
nationalité (2)

Joint à ma soumission du pour la fourniture
de mobiliers métalliques destinés à des Bâtiments-Adminis-
tratifs à Léopoldville, suivant Cahier Spécial des Charges
n°120/61/1954 de la Direction des BATIMENTS CIVILS.-

Fait à,le1954.-

LE SOUMISSIONNAIRE,-
(signature)

(1) à remplacer éventuellement par :

"Je conduis personnellement les travaux et je n'utilise pas
de personnel européen à cette fin".

(2) à remplacer éventuellement par :

" Je n'utilise pas de sous-traitant pour ces travaux".-

L/A. CONGO BELGE
GOUVERNEMENT GENERAL
6e. DIRECTION GENERALE
1e. DIRECTION.-

ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DE MOBILIERS
METALLIQUES DESTINES A DES BATIMENTS-ADMINISTRATIFS
A LEOPOLDVILLE.-

Annexe n°4 au Cahier Spécial des Charges n°120/61/
1954.-

MODELE DE DECLARATION D'ORIGINE DES
MATIERES.-

Je soussigné (Nom et prénoms) déclare que les
fournitures pour lesquelles je soumissionne sont d'origine :

- a) locale
 - b) les colonies limitrophes : A.E.F., ANGOLA, RHODESIE, etc...
 - c) belge
 - d) étrangère : U.S.A.
 ANGLETERRE
- etc...

Joint à ma soumission du pour la fourniture
de mobiliers métalliques destinés à des Bâtiments Administratifs
à Léopoldville, faisant l'objet du Cahier Spécial des Charges
no. 120/61/1954.-

Fait à, le 1954.-

LE SOUMISSIONNAIRE,-
(signature)